

Journal

Journal de la **FFSB**

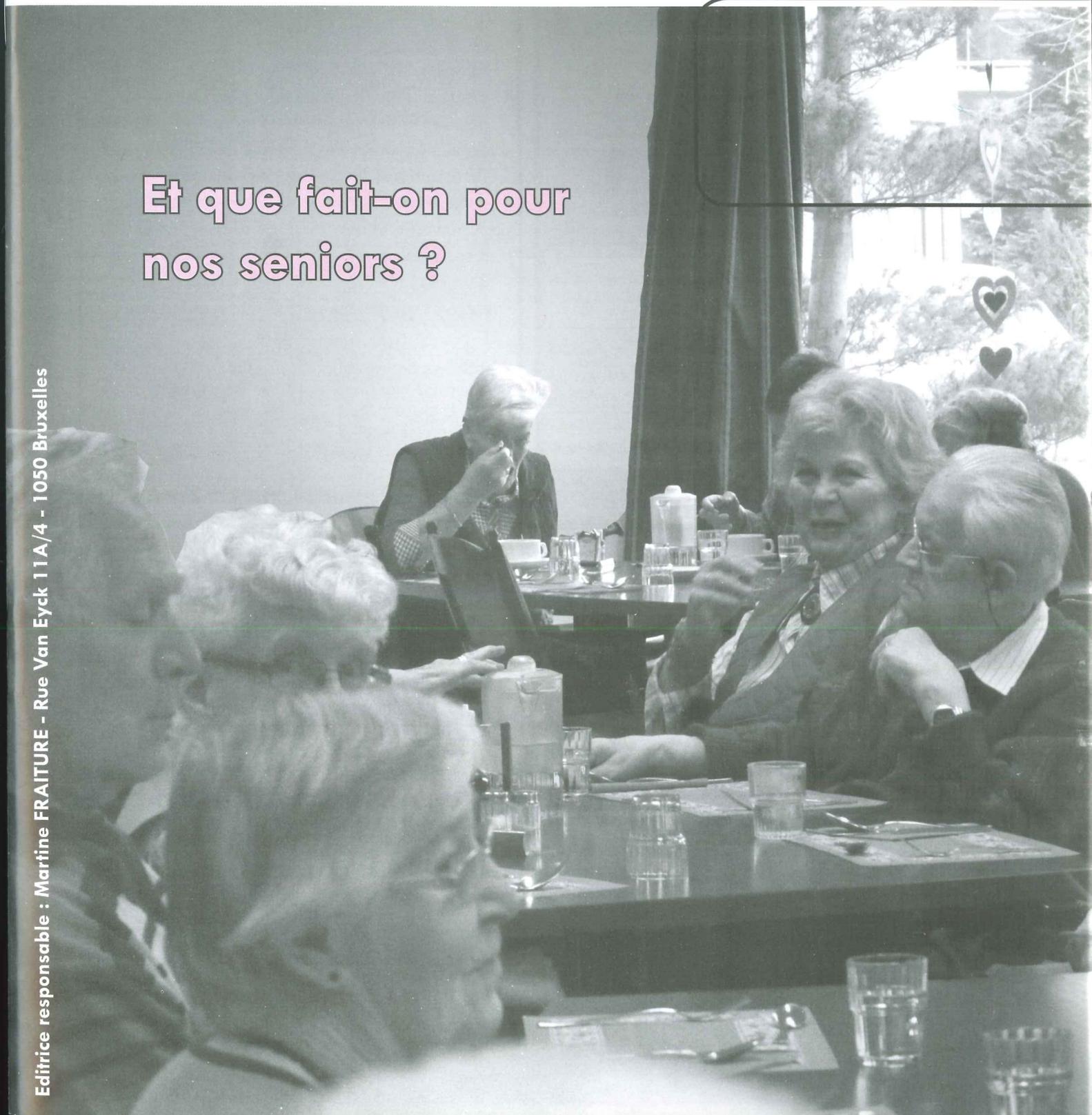
Trimestriel : Avril / Mai / Juin 2011

Belgique-Belgie
P.P.
1050 Bruxelles 5
BC 0491
Bureau de dépôt
Bruxelles 5
Chaussée de
Boondael 55

Numéro 110

Et que fait-on pour
nos seniors ?

Editrice responsable : Marifine FRAITURE - Rue Van Eyck 11A/4 - 1050 Bruxelles



Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par la FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS

DE BELGIQUE ASBL.

Rue Van Eyck, 11A /4

1050 Bruxelles - Belgique

Fax : +32 (0)2 644 68 44

Tél : +32 (0)2 644 69 01

E-mail : sournal@ffsb.be

Site web : www.ffsb.be

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

Éditrice responsable

Martine Fraiture

Rédactrice en chef

Marie-Florence Devalet

Comité de Rédaction

Martine Fraiture

Julie-Anne Berhin

Brigitte Bennert

Alfred Fiévet

Mise en page

Marie-Florence Devalet

Ont collaboré

à ce numéro

Charlotte Mogenet

L'équipe fondatrice

du Serclé

L'équipe FFSB-Jeunes

L'équipe du service

Animation

Dessins

Marie-Florence Devalet

3	EDITO	
4	ACTUALITÉS	Première remise des BDC Awards Trophy's.
6	DOSSIER : ET QUE FAIT-ON POUR NOS SENIORS ?	En parler d'abord ! Où sont les structures d'hébergement adaptées ? Un endroit construit et pensé pour les sourds à Ede, aux Pays-Bas.
16	ASSOCIATIONS	Quoi de neuf au Foyer des Sourds et Malentendants ? Création d'une union entre étudiants sourds en Belgique francophone.
20	FFSB-JEUNES	Les jeunes sourds ont enfin un espace d'expression politique.
22	SERVICE ANIMATION	L'éducation permanente : qu'est-ce que c'est ?
21	INTERNET	Évitez les pièges du commerce en ligne !
26	AGENDA	
30	DU SIGNE AU MOT	

Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte du Sournal :

068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an civil

15 euros ou plus comme abonné de soutien

25 euros pour l'étranger par paiement international

IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB

Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhaufaire 153

4820 Dison

Tél : 087 31 28 47

Fax : 087 31 25 01

E-mail : info@sabelprint.be

www.sabelprint.be



Le mot de la rédaction

Pour cette publication, c'est de catégories de la population jugées tellement minoritaires qu'elles retiennent rarement l'intérêt des politiques dont nous allons parler. Il s'agit des sportifs et des étudiants sourds, mais surtout des seniors sourds, qui font l'objet d'un dossier de dix pages, fait exceptionnel pour le Sournal. Tandis que les sportifs ont besoin d'être portés au-devant de la scène publique, les seniors sont des hommes, des femmes, comme nous, comme vous peut-être, qui ont les mêmes problèmes que tous, auxquels s'ajoutent des besoins spécifiques. Ces besoins ne sont généralement pas connus. Alors parlons-en, parlez-en, faisons-les entendre, faites-vous entendre.

Peut-on espérer voir le monde associatif sourd retrouver un certain esprit solidaire, travailler de concert autour de revendications communes ? Peut-être. En effet, la FFSB noue de nouveaux partenariats avec le monde associatif autour de problématiques sensibles comme la justice et l'insertion sociale. La FFSB-Jeunes, elle, nous laisse présager un bel avenir pour la communauté sourde avec la première édition de ses forums politiques.

Petit à petit, être sourd et bilingue et faire des études supérieures et universitaires devient de plus en plus fréquent mais les obstacles pour y parvenir sont nombreux et une fois arrivés sur les bancs qui forment les élites de la société, c'est une identité qui doit encore se construire. Le Serclé qui se présente comme une union des étudiants sourds francophones, en sait quelque chose et n'hésite pas à nous en parler sur la page des associations.

Dans ce numéro, vous retrouverez également l'agenda habituel, mais aussi une information précise sur la récente scission de l'ASBL « Foyer des Sourds et Malentendants » de Woluwé-Saint-Lambert. Enfin, à titre de distraction utile, les passionnés du net apprendront comment faire face aux dangers du commerce électronique.

Bonne lecture !

MARIE-FLORENCE DEVALET,
rédactrice en chef

Edito
de la

FFSB



Chers Tous,

Des images terribles nous parviennent du Japon suite au séisme et au tsunami. Ce ne sont pas des images de guerre mais des dégâts provoqués par les forces de la nature. Nous ne pouvons qu'espérer que cela n'empirera pas, surtout en ce qui concerne les conséquences des explosions de la centrale nucléaire de Fukushima.

Des séismes, cela arrive souvent dans certains pays. Mais celui du Japon m'a davantage frappé, car juste un jour avant le séisme, j'ai eu un contact par e-mail avec un membre de la Fédération des Sourds Japonais qui remerciait la FFSB pour ses réponses à leur questionnaire concernant la reconnaissance de la langue des signes chez nous. Ces réponses doivent les aider à la faire reconnaître chez eux. Que ce soit dans un pays voisin ou à des milliers de kilomètres, les préoccupations de la Communauté des Sourds sont les mêmes partout dans le monde.

Revenons chez nous, comme je l'avais déjà mentionné dans les précédents numéros du Sournal, la FFSB a une jeune équipe très dynamique mais a besoin de nouveaux administrateurs au sein de son Conseil d'Administration car s'il n'y a qu'un seul mandat qui vient à échéance, celui du trésorier, il y a encore de la place pour au moins trois nouveaux membres, ce qui pourrait porter le nombre d'administrateurs à neuf au lieu de six actuellement. Notez bien que, selon les Statuts de la FFSB, les administrateurs doivent être des personnes sourdes suivant un rapport de 2/3.

Si vous avez un peu de disponibilité, une grande envie de changement et de l'expérience dans le domaine de la trésorerie, de la politique et du lobbying ; si vous avez envie de contribuer à la gestion financière, à la recherche de fonds, à la constitution de dossiers et à mieux faire connaître la FFSB auprès des instances politiques, publiques et du monde entendant en général, nous vous invitons à vous porter candidat au Conseil d'Administration dont les élections auront lieu le 14 mai prochain à Liège.

Vous trouverez tous les renseignements pratiques sur la page d'accueil du site Internet de la FFSB (www.ffsb.be) ou auprès de la coordinatrice, Julie-Anne Berhin (coordination@ffsb.be).

N'oubliez pas, c'est surtout à vous, les jeunes que l'avenir appartient.

Au plaisir de vous voir, de vous revoir ou de faire votre connaissance,...

MARTINE FRAITURE, présidente de la FFSB

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 40 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est : 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier



Première remise des BDC Awards Trophy's

Le Belgian Deaf sport Committee a organisé sa première remise de trophées aux sportifs sourds et malentendants belges au cours d'une soirée riche en rebondissements.



sourd, qu'il fréquente les clubs sourds ou entendants. Nicolas Rettmann, secrétaire du BDC explique que : « Pour un sportif sourd / malentendant, l'idéal est de faire partie des deux types de clubs, les clubs pour sourds pour le côté social du sport et la communication avec ses pairs et les clubs entendants pour pouvoir accéder à un plus haut niveau sportif, pouvoir progresser techniquement. Les deux sont complémentaires. ».

Six Awards 2010 ont été remis dans la bonne humeur au cours d'une soirée riche en rebondissements animée par André Lathouwers et entrecoupée de sketches théâtraux joués en langue des signes par Salvatore Falletta et Kristof Vermeersch, tous sourds. Un hommage a été rendu au secrétaire-général honoraire du Belgian Deaf sport Committee, Boudewyn De Roose, qui a par la même occasion reçu le titre de Chevalier de l'Ordre de Léopold II sous de longues acclamations, après 35 ans de carrière au sein de la fédération, dont 24 années en tant que secrétaire général. Une médaille honorifique du BDC lui a également été remise ainsi qu'à Pierre Hirsch et Pierre Dewit (excusé), respectivement trésorier et membre honoraires du BDC, tous les trois pour leurs mérites après de longues années au sein du BDC.

C'est un jury formé de personnes choisies pour leur position représentative neutre, Nathalie Watelet (francophone), André Lathouwers (néerlandophone) et Mark Wheatley (directeur de l'European Union of the Deaf) qui a longuement délibéré pour attribuer les Awards, tant le choix était

Le samedi 22 janvier dernier, à Sint-Stevens-Woluwe, au local « Ons Huis », la première cérémonie de remise des BDC Awards Trophy's a eu lieu. C'est la première fois que cet événement est organisé en Belgique. L'objectif est de valoriser les sportifs sourds et malentendants. Alors que beaucoup font du sport dans l'ombre parmi les clubs sportifs sourds et entendants, les membres du comité du Belgian Deaf sport Committee (BDC) ont jugé qu'il était opportun de les porter au-devant de la scène. C'est donc en la présence de Luc Rampaer du Comité Olympique Interfédéral Belge (COIB), d'Helga Stevens, membre du Parlement flamand et sénatrice communautaire sourde, de

Danni Heylen de la série télévisée F.C. De Kampioenen et de Mark Wheatley, directeur de l'European Union of the Deaf (E.U.D.) ainsi que de plusieurs administrateurs du Rotary Club, lequel a effectué une donation de 2000 euros pour soutenir le sport chez les jeunes, qu'a eu lieu la remise des BDC Awards.

Cet événement rend les sportifs sourds et malentendants enfin visibles aux yeux des entendants qui peuvent reconnaître leur existence en tant que sportifs talentueux, mais aussi aux yeux des autres sourds et malentendants. Les plus jeunes peuvent voir, à travers leur exemple, que suivre une carrière sportive est possible pour un

difficile.

L'Award Trophy Youth pour le meilleur sportif de moins de 21 ans, a été décerné à Jarno Stappers d'Oostkamp, joueur de volley-ball et de beach-volley de 18 ans talentueux jouant en Division nationale et comme titulaire de base en équipe nationale.

L'Award Trophy Team pour la meilleure équipe sportive est revenu au club de futsal KSKD de Bruges, fournisseur de cœur de l'équipe nationale de football et de futsal et vainqueur de divers tournois internationaux.

L'Award Trophy Lifetime n'est décerné au sportif ayant eu la plus longue et belle carrière qu'une fois jusqu'à ce qu'un autre sportif puisse revendiquer ce titre. Il a été décerné à Luc Uzeel, d'Avelgem, six fois champion du monde et deux fois médaillé d'or aux Deaflympics en cyclisme et meilleur coureur au total du ranking ICSD All-Times.

L'Award Trophy Women pour la femme la plus sportive est revenu à Josée Aerts d'Olen, multiple championne de pétanque.

L'Award Trophy Sportman, pour l'homme le plus sportif a été attribué à Bart Uzeel de Gullegem, multiple champion national de VTT et de cyclisme.

L'Award Trophy Senior +45 ans a été attribué à Paul de Weerd d'Heist op den Berg, détenteur du titre de champion national d'échecs 21 fois et du titre de champion national de

billard en jeu libre.

Le trophée du Mérite sportif 2010 a été attribué, cette année, à la Royale Silencieuse de Bruxelles. Quant au trophée Fair-play de l'année 2010, celui-ci a été attribué au De Haerne Club Kortrijk.

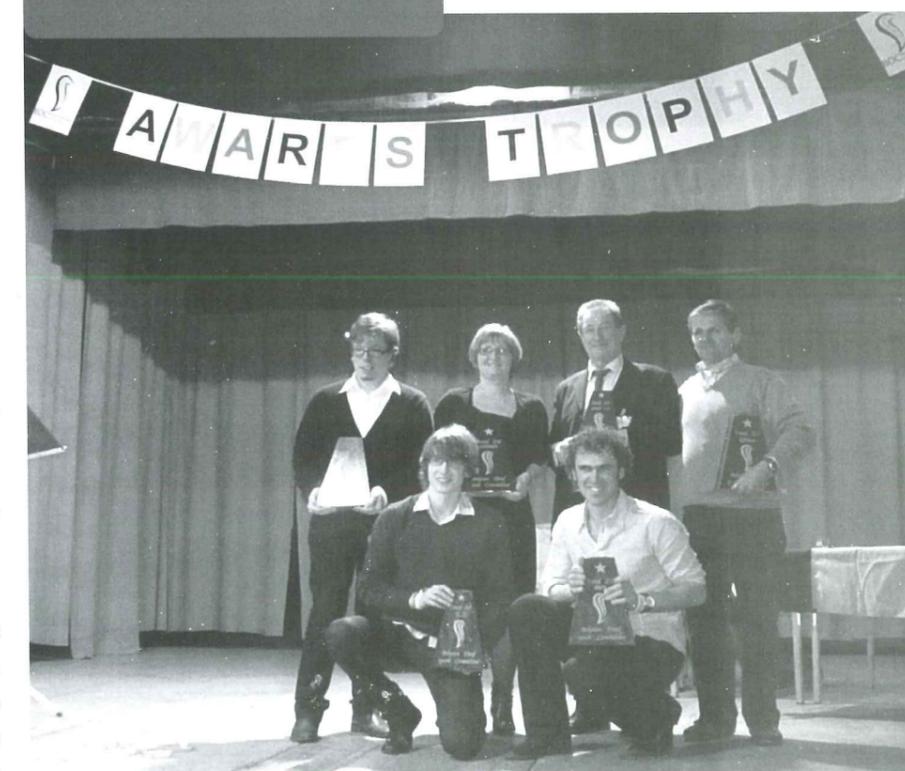
Le BDC a eu là une belle initiative que de mettre à l'honneur ceux qui le méritent. Espérons que cet événement fera autant parler de lui et que les candidatures seront aussi nombreuses, si pas davantage pour que d'autres talents puissent être révélés à leur tour.



Boudewyn de Roose avec le titre de Chevalier de l'Ordre de Léopold II

De haut en bas et de gauche à droite : Tom Dequesne, le représentant du club de futsal KSKD de Bruges, Josée Aerts, Paul de Weerd, Luc Uzeel, Jarno Stappers et Bart Uzeel.

Pour toute information : voir le site du BDC : www.deafsport.be





Et que fait-on pour nos seniors ?!

En parler d'abord !

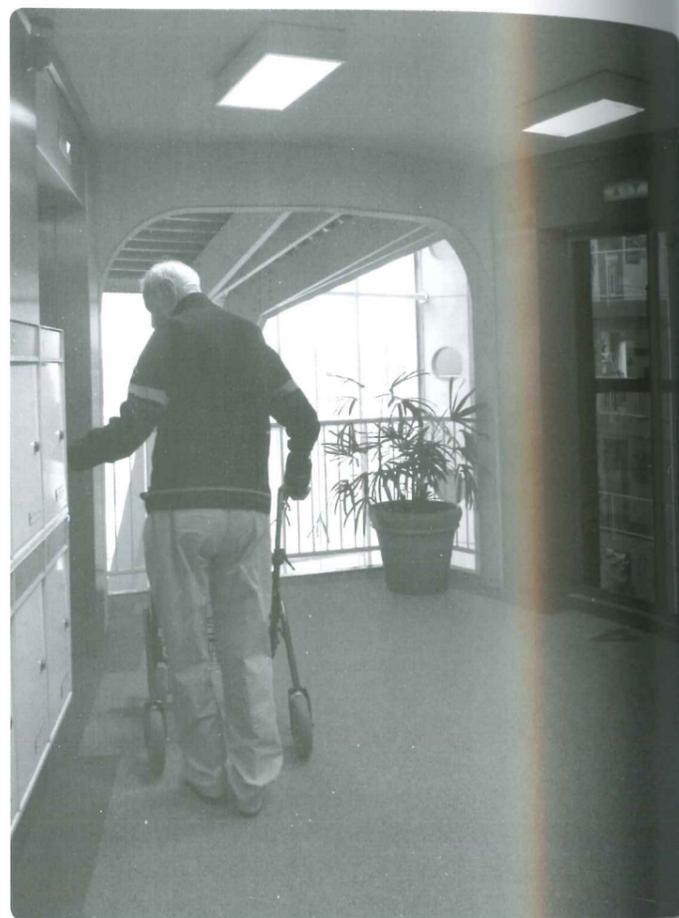
Les seniors sourds sont discrets. Ils font rarement parler d'eux en tant que tels tant les revendications de base des sourds sont nombreuses, ... Et pourtant, pense-t-on à leurs droits spécifiques ? Il y aurait fort à faire pour eux chez nous.

Les personnes sourdes âgées sont partout. Dans les clubs sportifs, dans les foyers, dans les associations, ... et il n'y a rien d'étonnant à cela. Les personnes de plus de 65 ans représentent presque un cinquième de la population belge. Nous pouvons donc raisonnablement évaluer qu'un cinquième des personnes sourdes et malentendantes ont-elles aussi dépassé l'âge de 65 ans. Mais qui sont ces personnes ? Ont-elles des besoins spécifiques ?

En Belgique francophone, il n'y a qu'un seul centre de rencontre pour personnes sourdes de plus de 55 ans. Il s'agit du club 55+ de Liège, qui compte plus de 80 membres. Il s'est implanté au sein de Sur'Cité, le foyer pour sourds et malentendants de Liège. Des activités y sont organisées une fois par mois. Leurs thématiques sont davantage choisies suivant les centres d'intérêt des personnes qui y participent qu'en fonction de leur âge. D'ailleurs Léon Pirlet qui prend en charge les activités de ce club, nous explique pourquoi le club s'appelle 55+ et non 65+ : « les gens qui ont la cinquantaine commencent à avoir des centres d'intérêts

proches de ceux des seniors et ne savent pas où pratiquer ces activités ». A Liège, mais aussi dans les autres foyers pour sourds en Belgique francophone, des excursions pour les seniors sont régulièrement organisées. Néanmoins ce n'est qu'à Liège qu'un club de ce nom est maintenu. Léon continue d'expliquer: « Les seniors aiment pratiquer des activités qui les intéressent, pas forcément se retrouver entre eux. Le plus souvent, on les voit pratiquant des jeux de salle, on les retrouve dans les clubs de pétanque, les ateliers de couture, ... mais ils sont partout, ils ont beaucoup de centres d'intérêts communs avec les plus jeunes ».

« En maison de repos des activités sont proposées aux résidents. Les sourds qui y résident peuvent en principe y participer. Mais comme ces activités ne sont pas adaptées à leurs besoins en communica-



tion, il arrive souvent qu'ils viennent rejoindre le club de Liège. Ils viennent pour communiquer. Leur vie sociale est ici au club. Mais nous ne pouvons pas toujours bien les accueillir. Je me souviens d'une dame qui aurait aimé participer à l'atelier de couture, mais elle ne pouvait pas car il était à l'étage et le Sur'Cité, ayant peu de moyens, ne pouvait se permettre d'aménager ses locaux de façon à ce qu'il soit accessible. Il n'y a pas vraiment de centres de jour adaptés pour ces personnes. Partout en Belgique francophone, la situation est la même ».

D'autres souhaitent se rendre aux

activités organisées par le club 55+ mais ne peuvent le faire faute de moyen de transport adéquat en soirée par exemple ou d'information sur les possibilités de transport. Josette Rasquinet connaît bien elle aussi la problématique des seniors et souhaite faire bouger les choses. Elle explique: « Autrefois, des personnes au grand cœur allaient chercher ces seniors chez eux ou dans leur maison de repos et les reconduisaient à la fin des sorties. Aujourd'hui notre société est plus individualiste, on ne pense qu'à soi et ces personnes ont des difficultés à se déplacer. Elles sont de plus en plus isolées ».

Un autre gros problème des seniors est leur manque d'information. « C'est effrayant. Leurs connaissances de base sur les choses courantes de la vie, toutes ces petites choses qu'il faut savoir lorsqu'on arrive au troisième âge, ils ne les ont pas. Beaucoup ne savent pas comment on procède pour entrer en maison de repos, comment se passent les successions, comment le CPAS peut intervenir pour les aider financièrement, comment se passe la mise sous tutelle d'un notaire ou d'un avocat et à quels frais. Ainsi que toute une foule d'autres choses ».

Il y a aussi un problème d'accompagnement. Où vont ces personnes si elles sont refusées des services d'accompagnement ? Il est fréquent qu'un seul service assure l'accompagnement pour toute une province et ne puisse, pour diverses raisons, accepter tous ceux qui nécessitent une prise en charge. Léon confie : « Il m'est arrivé plus d'une fois qu'un senior s'adresse à moi car il cherchait de l'aide parce qu'il avait été refusé par un service. Ce n'est pas notre

rôle au club, pourtant, de prendre ces personnes en charge. En plus, nous ne sommes pas compétents pour le faire. ». Ces personnes sourdes âgées sont vulnérables et parfois victimes d'abus de confiance. Josette Rasquinet témoigne encore : « J'ai déjà vu des personnes qui n'avaient pas de scrupules à faire signer des papiers à des personnes sans qu'elles ne soient informées. Un jour, on a demandé à une personne sourde âgée que je connaissais de signer une procuration qui autorisait la maison de repos dans laquelle elle était à relever son courrier pour elle. Cette personne ne savait pas ce que cela signi-

fiait. Une fois que je le lui ai expliqué, elle a refusé de signer le document. Les personnes sourdes âgées sont très méfiantes et ont malheureusement raison de l'être. Pour tout ce qui les concerne, les seniors entendants peuvent recevoir petits journaux informatifs qu'ils peuvent lire mais comment font les personnes sourdes âgées et souvent illettrées pour avoir accès à cette information ? ». Ce problème est encore plus sournois quand les personnes qui doivent prendre des décisions ou régler des affaires pour les personnes âgées ne réalisent pas à quel point elles manquent d'informations.



Ces personnes sont également fort touchées par le manque d'accès aux soins de santé. La législation et la déontologie médicale reconnaissent qu'une information complète et la possibilité de donner un consentement éclairé sont des droits exigibles par les patients. Or, souvent, pour traduire les échanges entre le médecin et le patient, certains seniors préfèrent être accompagnés d'une personne de leur entourage plutôt que d'une interprète. L'appel au professionnalisme des interprètes n'est pas encore un réflexe chez les seniors et on peut supposer que cela peut donner lieu à toutes sortes de dérives, des abus de confiance ou des informations mal transmises par exemple. Ce constat n'empêche pas de relever ce besoin existant chez le senior d'être accompagné par quelqu'un en qui il a confiance, qui connaît son histoire médicale, sa situation personnelle, qui va le rassurer en cas d'inquiétudes non exprimées, ... ce que ne fera pas une interprète. Si on veut adapter l'offre de services aux seniors, on peut prendre cela en compte.

Pour que les seniors aient un meilleur accès à l'information, pour Josette et Léon, il n'y a pas de miracle, il faut profiter des centres de rencontres pour organiser des séances d'information, mais aussi et surtout, leur apprendre à utiliser Internet et pour cela des cours adaptés en langue des signes doivent être organisés.

Léon rappelle aussi que : « Dans notre pays, un cinquième des personnes de plus de 65 ans est en deçà du seuil de pauvreté. » Les personnes âgées sourdes, peu informées et n'ayant généralement pas

une pension élevée à cause des métiers peu qualifiés qu'elles ont exercés dans leur vie, sont très exposées à ce risque de pauvreté. Faute d'information, elles ne savent pas toujours où elles peuvent trouver une aide ni quelles sont les limites de cette aide. Leur situation est donc souvent très précaire. « J'ai déjà vu beaucoup de seniors sourds totalement livrés à eux-mêmes et dont les enfants ou la famille ne s'occupaient pas ».

Peu de structures vraiment adaptées, manque flagrant d'information, difficultés à joindre les bouts financièrement et socialement, voilà ce qui,

probablement, fait le quotidien de la plupart des personnes sourdes âgées. Ces personnes, comme nous allons le voir dans l'article p. 9, doivent également tôt ou tard prendre la décision, avec ou sans leur famille, d'entrer dans un établissement pour personnes âgées. Et le choix n'est pas si facile.

Maison de Repos, Seniorerie, ... comment s'y retrouver ?

La Maison de Repos est un établissement qui peut être public ou privé et qui doit être agréé par la région (Wallonne, Bruxelloise, Flamande). Il héberge des personnes de plus de 60 ans. Sont mis à leur disposition : le logement mais aussi des services collectifs, des aides à la vie journalière. Des soins sont organisés si nécessaire. La Maison de Repos et de Soins, c'est la même chose qu'une maison de repos sauf qu'elle contient un certain nombre de lits de soins qui sont réservés à des personnes très dépendantes ayant besoin de soins très réguliers. Ces personnes y sont mieux encadrées au vu de leur état de santé ou de dépendance.

La Résidence Service et la Seniorerie sont des formules qui permettent aux seniors d'avoir un logement et de garder une vie en toute indépendance financière tout en ayant à leur disposition un panel de services à la carte (blanchisserie, repas, activités, ...).

Le Centre de court séjour est un établissement d'hébergement, médicalisé ou non, qui assure la sécurité matérielle, affective et psychologique des personnes âgées pour une durée de séjour qui peut varier de quelques jours à quelques semaines.

Le Centre d'Hébergement pour Adultes handicapés, lui, quand il peut accueillir des personnes sourdes, accueille celles qui sont en perte d'autonomie. La perte d'autonomie peut être due à l'âge mais aussi à un handicap associé.

Où sont les structures d'hébergement adaptées ?

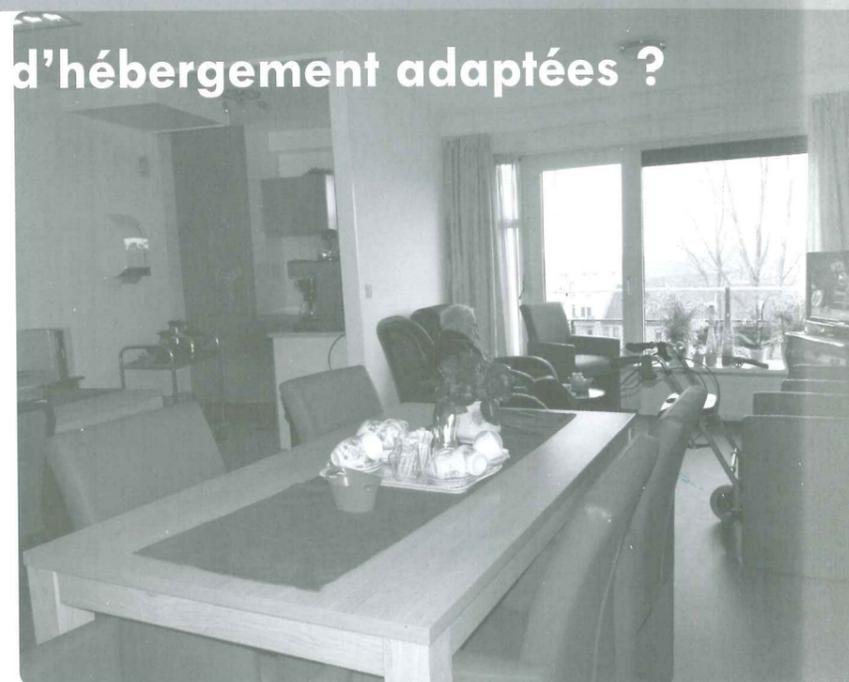
Maison de repos, résidence-service ou seniorerie, centre d'hébergement, rester à la maison ? Laquelle de ces options est la plus intéressante pour les seniors sourds ? Toutes proposent des services et un encadrement différent mais peu sont réellement adaptées.

Vous êtes sourd, vous commencez à devenir trop âgé pour pouvoir vivre en toute autonomie à la maison ; seul ou avec un membre de votre famille ; votre parent sourd ne peut plus vivre seul et vous devez le placer en institution. Si la personne âgée n'est pas effrayée par un placement en institution ordinaire, maison de repos ou résidence-

service (le choix dépendant de son degré d'autonomie), c'est sans doute l'option qu'elle choisira. Néanmoins, il existe aussi des Centres d'Hébergement pour Adultes handicapés qui accueillent des personnes sourdes en perte d'autonomie, peu importe leur

âge. Cette personne qui souhaite obtenir une place dans ce type de Centre doit remplir au moins deux conditions. Elle doit être âgée de plus de 18 ans et avoir été reconnue comme handicapée par l'AWIPH ou le service PHARE avant ses 65 ans. Hélas, les besoins des personnes sourdes sont les mêmes partout et on retrouve dans tous les établissements les mêmes problèmes que dans la vie réelle. Les personnes sourdes âgées ont autant besoin que les autres d'avoir une vie sociale épanouie. Et pour cela, il n'y a pas de miracle : une bonne communication est indispensable. Si certaines oralisent très bien et ont toujours vécu en milieu entendant, pour d'autres, l'absence d'interlocuteurs en langue des signes peut se révéler être un vrai calvaire alors qu'elles sont isolées de leur famille et de leurs proches. Il y a chez nous quelques maisons de repos tenant compte de ce besoin de communication et avec des soignants ayant quelques rudiments de langue des signes, mais cette adaptation n'est pas systématique et dépend de la bonne volonté et de la conscience professionnelle du personnel l'occupant.

Dans les centres d'hébergement, les personnes sourdes en perte d'autonomie sont réunies entre elles et peu-



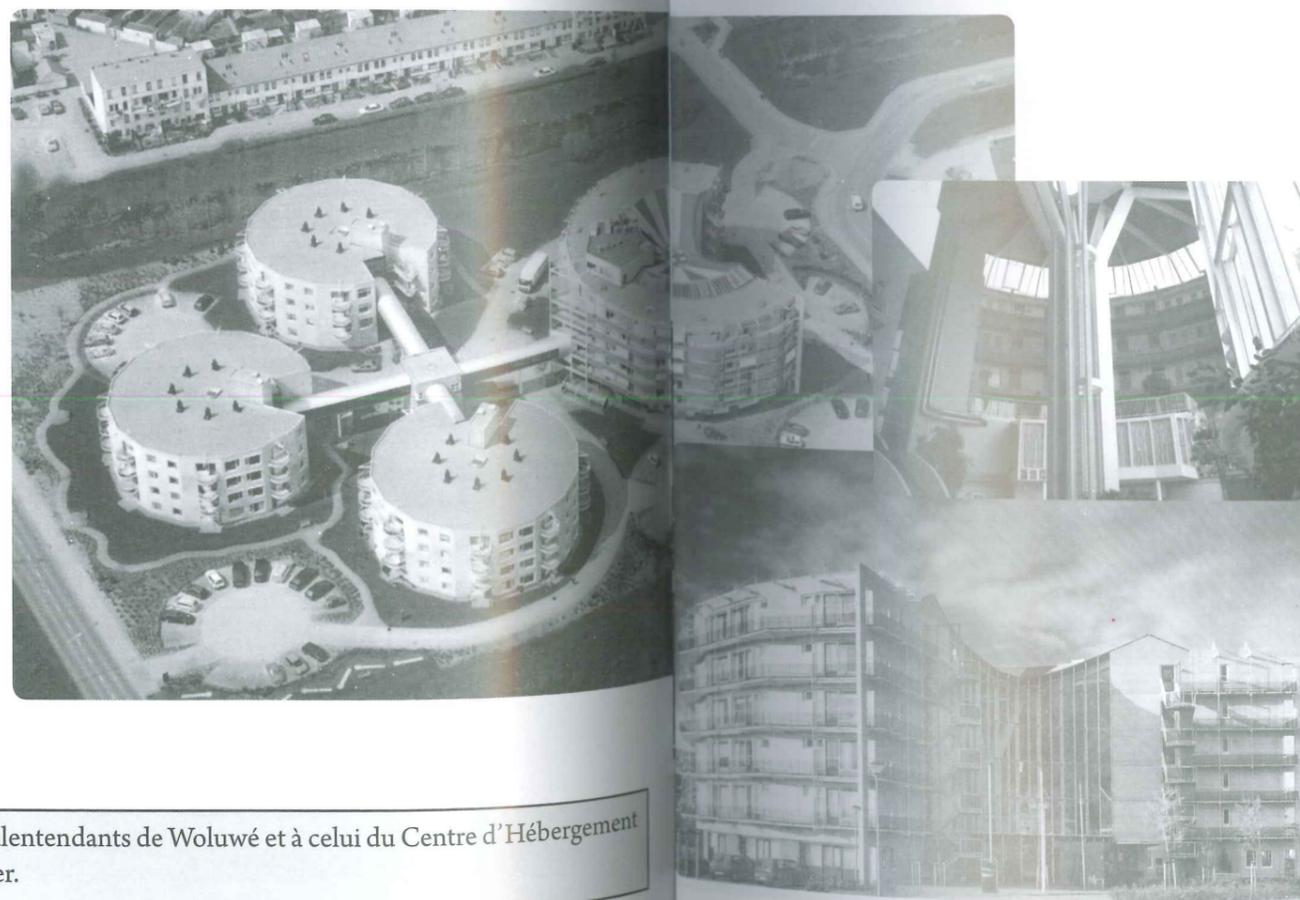
vent communiquer indépendamment de leur âge. Le point positif de cette formule est cette mixité sociale. Hélas, elle a aussi son revers. Beaucoup de jeunes sourds en perte d'autonomie le sont à cause d'un handicap associé, physique ou mental. Or, pour bien des personnes sourdes âgées qui ont perdu leur autonomie physique ou mentale au bout d'une longue vie active, il est difficile de co-habiter avec ces jeunes handicapés, certains ayant des difficultés à entrer en communication avec les autres. Enfin, ces structures d'hébergement ne garantissent pas que leur personnel maîtrise la langue des signes suffisamment bien que pour avoir des échanges souples et enrichissants avec les résidents. Le personnel n'est pas non plus tenu de connaître les rudiments de la culture sourde et des besoins culturels des sourds. Enfin, les bâtiments dans lesquels sont situés les Centres d'hébergement ne prévoient pas toujours un environnement sécurisé. Nous verrons d'ailleurs à travers l'article suivant, sur cette page, ce qui permet de dire qu'il y a des manquements.

Si malgré tout la personne sourde âgée décide de rester chez elle, il se peut qu'elle doive faire tôt ou tard appel à des aides ou soins à domicile. Or les aides à domicile et les infirmiers ne sont généralement pas formés à la langue des signes non plus et si c'est le cas, il s'agit là encore d'initiatives personnelles ou isolées. Là non plus, rien ni personne n'impose la connaissance de la langue des signes au sein du personnel de ces structures.

A l'heure actuelle, les personnes sourdes âgées ne sont pas vues comme une tranche de la population à besoins spécifiques. Elles sont intégrées à des structures faites pour d'autres ou évoluant pour d'autres besoins. Leur besoin profond de communication et de sécurité est négligé ou ignoré.

Un endroit construit et pensé pour les sourds à Ede, aux Pays-Bas

C'est un rêve belge qui est concrétisé là-bas, quelque part au centre du quartier le plus fréquenté d'Ede, ville de la province de Gueldre aux Pays-Bas. Nommé « Gelderhorst », ce lieu réunit à la fois une Résidence-Service et une Maison de Repos et de Soins entièrement adaptés aux personnes sourdes qui en sont les seules résidentes. Le Sournal l'a visitée pour vous...



Gelderhorst est fascinante pour deux raisons. La première est la manière dont elle tient compte des besoins des personnes sourdes âgées. La deuxième est comment cette énorme structure est gérée. Pour tout visiteur extérieur, c'est une sorte de jardin d'Eden pour sourds. En 2011, Gelderhorst accueille plus de 172 résidents et 150 personnes sont sur liste d'attente. Son personnel compte plus de 200 personnes dont 41 personnes sourdes. Il y a en tout plus de 100 bénévoles. Ces chiffres à eux seuls ont de quoi faire frémir plus d'une personne sourde qui rêve de passer une retraite confortable. D'ailleurs, toute personne de plus de 60 ans intéressée peut s'inscrire sur la liste d'attente. Il est toutefois recommandé d'être à



Les ascenseurs à Gelderhorst sont entièrement vitrés. Ils le sont pour éviter la sensation de claustrophobie mais aussi pour que la personne âgée sourde qui les prend s'y sente en sécurité. En cas de panne, elle pourra alerter facilement les secours et communiquer avec l'extérieur.

l'aise dans la culture sourde avant de rejoindre Gelderhorst. Une fois que le temps passé sur la liste d'attente aura expiré, en entrant, vous devrez signer un contrat qui vous assurera un service de soins en cas d'urgence. C'est rassurant. D'ailleurs à Gelderhorst, les services proposés sont nombreux : soins à domicile, service de soins multidisciplinaire, soins palliatifs, personnel de référence pour sourds aveugles, séjours temporaires, hébergement de visiteurs, repas et blanchisserie à la carte, ...

Situées dans un quartier dynamique de la ville d'Ede où se trouvent commerces, cinéma, banques, restaurants, supermarchés, se dressent ces quatre tours imposantes en forme de trèfle à quatre feuilles. Ce sont les bâtiments de Gelderhorst (voir photos ci-contre à gauche). Ils ont été construits et pensés pour les personnes sourdes. Dans les trois plus petites tours à gauche, se trouvent les résidences-services et le centre de jour. Chacune de ces tours a 27 appartements de 70m² qui peuvent être occupés par soit une ou deux personnes, soit un couple. Si un couple

Merci au Conseil d'Administration du Foyer des Sourds et Malentendants de Woluwé et à celui du Centre d'Hébergement pour sourds pour leur contribution à la rédaction de ce dossier.



Les portes des couloirs sont toutes munies de fenêtres vitrées. La personne sourde qui se déplace n'entend pas si une autre personne arrive derrière la porte et si elle est âgée, elle n'a pas toujours les réflexes nécessaires pour éviter une porte qui s'ouvre par surprise. Les petites fenêtres évitent donc les accidents qui pourraient se produire.

est composé d'une personne entendante et d'une personne sourde, ils peuvent tous les deux emménager à Gelderhorst. La grosse tour à droite, c'est le bâtiment principal. Il accueille la maison de repos. Il y a 80 chambres, dont 12 chambres réservées aux résidents exigeant des soins plus lourds et réguliers. La grosse tour principale et son immense baie vitrée sont érigés au nord et la lumière est présente partout dans le complexe architectural. Les résidents des chambres profitent de l'ensoleillement toute la journée, de l'est à l'ouest. Du hall, on peut apercevoir les ascenseurs vitrés ainsi que les balcons à l'étage qui mènent aux chambres. Au rez-de-chaussée, toute une aile est consacrée aux bureaux du personnel. Une autre aile comprend notamment un bureau pour le médecin qui connaît la langue des signes et un autre pour l'assistante sociale sourde qui fera le relais entre les résidents et les services administratifs, comme le service qui se charge de gérer les pensions et les rapports avec les mutuelles.

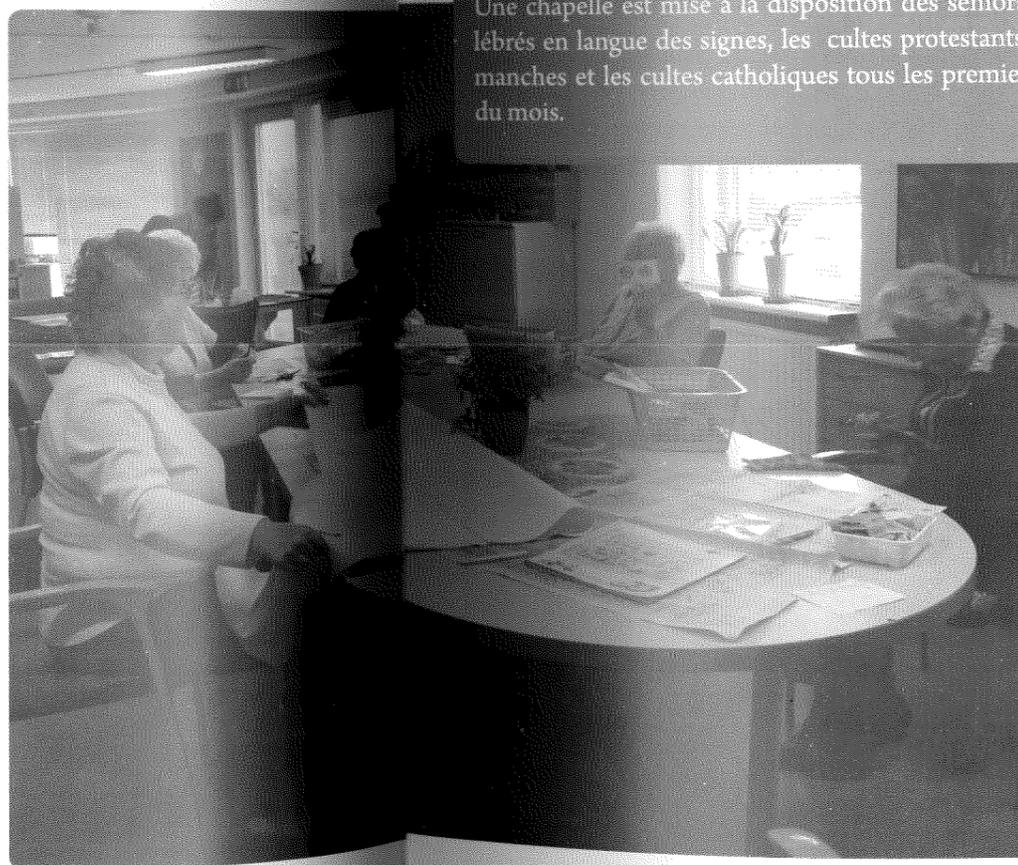
Les personnes sourdes engagées à Gelderhorst occupent toutes sortes de niveaux de responsabilités, de l'admini-

nistration aux travaux manuels, en passant par les soins aux personnes. Jan Tempelaar, le directeur de Gelderhorst nous explique qu'il est important que dans une structure comme celle-là, il n'y ait pas de rapports de pouvoir entre les sourds et les entendants. La communication est le mot d'ordre de Gelderhorst, les personnes sont là pour elle. Jan nous confie : «*Nous attendons de nos employés qu'ils s'adaptent au résident et communiquent avec lui dans sa propre langue. C'est souvent la langue des signes même si certains préfèrent d'autres formes de communication. Il arrive que des personnes entendantes oublient de faire attention aux personnes sourdes, mais comme ici, le respect de l'un et de l'autre est la règle et que tout le monde le sait, les personnes sourdes n'hésitent pas à signaler s'il y a un problème et c'est vite arrangé. Il faut à tout prix éviter la suprématie de l'entendant. Pour permettre cela, il faut y penser tous les jours et il est clair que l'influence du directeur et des dirigeants est très importante. Sans cette mentalité de base, je ne pense pas que ça fonctionnerait ainsi. Il ne faut pas hésiter à inclure des règles dans le règlement de travail*». D'ailleurs, à Gelderhorst, tout le personnel doit connaître la

langue des signes. Si, au moment de l'engagement, il ne la connaît pas, il est prié de suivre deux heures de cours par semaine, deux heures qui sont incluses dans son horaire de-travail. Ces cours de langue des signes sont donnés par des résidents eux-mêmes dans une salle est réservée pour cela.

Il y a toujours deux interprètes quelque part dans les bâtiments de Gelderhorst pour traduire les réunions du personnel, les échanges entre les résidents et les médecins ou les intervenants extérieurs. Comment cela est-il rendu possible ? L'état néerlandais octroie un certain nombre d'heures d'interprétation par an à chaque résident, comme il le fait pour chaque adulte sourd sur le territoire. A Gelderhorst, toutes ces

→ Suite à la page 15



A Gelderhorst, il y a de nombreux lieux de détente. Au rez-de-chaussée, la grande salle pour les repas a une estrade qui permet de présenter de petits spectacles. Un jeu de quilles y est parfois installé. Dans le hall, un café avec un poste informatique et un petit magasin ainsi que divers lieux d'agrément peuvent être occupés par les seniors. Comme à l'étage, sur le balcon qui donne sur le hall principal, un billard, et sur le balcon d'en face, une salle de sport et de rééducation physique.

Il y a 10 centres de jour aux Pays-Bas, tous portent un nom de fleur. Celui qui se trouve au cœur du complexe de Gelderhorst s'appelle « la Tulipe ». Ici, ce sont d'abord les résidents qui l'occupent, mais aussi des personnes qui viennent de l'extérieur. Elles y viennent car les activités sont adaptées pour elles et elles peuvent échanger avec d'autres personnes de leur âge. Le dessin, la peinture, le tricot, la broderie, la menuiserie, toutes ces activités sont au programme.

Une chapelle est mise à la disposition des seniors. Y sont célébrés en langue des signes, les cultes protestants tous les dimanches et les cultes catholiques tous les premiers vendredis du mois.

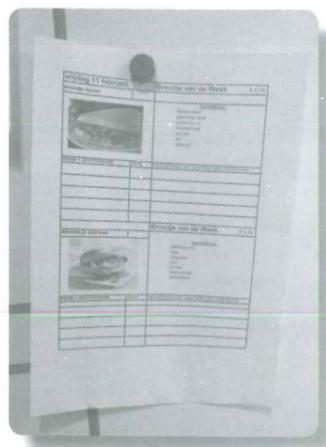




Les visiophones sont partout, dans chaque pièce, dans chaque chambre, et ce pour le grand bonheur des résidents et du personnel. Mais à quoi servent-ils ? Aux contacts avec l'extérieur bien sûr, mais avant tout, à appeler une personne d'une pièce à l'autre. Ainsi, un résident peut « téléphoner » à un autre résident. Dans chaque chambre, il y a un flash qui permet d'avertir la personne sourde que quelqu'un se présente à sa porte. Si ce flash est activé en plus d'une petite lampe orange ou verte, ce signal indique à la personne âgée qu'elle doit consulter son visiophone. Ainsi, en cas d'urgence, de crise, d'incendie, ou d'appel collectif, un message signé à partir du bâtiment central informe tous les résidents de ce qui se passe et de ce qu'ils doivent faire. S'il y a un souci réel, l'évacuation peut donc se faire dans le calme, en toute sécurité, chacun sachant ce qui se passe et ce qu'il doit faire.

Ce système permet aussi aux résidents qui ne peuvent se déplacer pour assister aux cultes religieux de les voir retransmis en direct dans leur appartement.

Ces images témoignent à quel point tout est pensé pour les personnes sourdes qui souvent, ne savent pas lire et communiquent en langue des signes. Chaque semaine, les menus sont choisis par les résidents. C'est une image qui leur montre ce qu'ils choisissent. Chaque membre du personnel a un signe et c'est sa photo qui est indiquée sur les tableaux de service. Sur une autre photo, un miroir est placé derrière l'ordinateur d'une personne sourde travaillant au bureau pour qu'elle puisse voir ce qui arrive derrière elle. Et tout cela n'est que la partie immergée de l'iceberg...



heures sont cumulées pour payer la majeure partie des prestations de ces interprètes, le reste étant financé par les rentrées de la maison. La présence des interprètes est indispensable pour répondre aux besoins de communication, notamment entre les médecins et leurs patients. Jan explique encore que souvent les médecins prennent l'initiative de s'adresser directement à la personne sourde, sans qu'une interprète ne soit présente et cela peut donner lieu à des malentendus. Si l'interprète est toujours disponible, même en cas d'urgence, ce souci peut être évité.

Pour Jan, il est important que les services qui accueillent des seniors sourds comprennent que ces personnes ont besoin de services adaptés. Il ne s'agit plus, comme c'est souvent le cas, de leur donner une « aide » pour la vie quotidienne, mais il s'agit là de leur offrir un service complet, adapté à leurs besoins. Ces services, eux, doivent être construits de concert entre les sourds et les entendants. C'est là le cœur de toute la différence entre Gelderhorst et les autres structures existantes dans la plupart des pays d'Europe.

Peut-on espérer voir un jour s'établir des structures réellement adaptées à nos seniors en Belgique ?

A Ghlin, près de Mons, en mai 2009, une maison de repos spécialement adaptée aux personnes âgées déficientes visuelles a été inaugurée. La maison baptisée « Comtesse Madeleine d'Oultremont » est totalement adaptée au handicap de ses résidents. Elle offre une capacité de 87 lits répartis sur 3 niveaux et les chambres à 2 lits sont conçues de manière fonctionnelle et équipée de tout le confort requis (douche, WC, téléphone, frigo...). Elle a été créée à l'initiative des « Amis des Aveugles ».

Pourrait-on envisager de créer le même genre de structure pour les sourds en Belgique ? Peut-être... Josette Rasquinet et Léon Pirllet seraient tentés par l'aventure mais pour Josette, « il faut d'abord consulter les seniors et voir auprès d'eux ce qu'ils souhaitent. Il faut aller les rencontrer, parler avec eux et construire ce projet avec eux. Pour cela, nous avons besoin d'une équipe de personnes dynamiques, motivées et compétentes. Il faut faire prendre conscience aux politiques que les sourds âgés ont des besoins spécifiques mais les demandes doivent venir de ces seniors eux-mêmes. Il faut aussi inscrire les actions dans la durée. Des maisons de repos et des centres de services ont déjà mis en place un minimum d'aménagements mais souvent ces aménagements se détériorent avec le temps et il faut recommencer tout le processus d'adaptation ». Le personnel qui est sensibilisé s'en va et est remplacé par de nouvelles personnes qui n'ont pas conscience des besoins des résidents sourds, sans

compter que ces résidents partent eux aussi un jour. Une même maison de repos peut rester longtemps sans accueillir de sourds. Enfin, même avec un minimum d'adaptation des lieux et du personnel, être seul sourd dans une maison avec peu ou pas de personnes avec qui échanger en langue des signes, ce n'est pas très joyeux...

Mais les seniors seraient-ils prêts à quitter leur famille pour aller s'installer dans une maison comme Gelderhorst située des kilomètres plus loin ? Pour Jan Tempelaar, le directeur de Gelderhorst, un établissement conçu pour les seniors sourds aux Pays-Bas, la réponse est clairement oui : « Beaucoup n'hésitent pas à tout quitter pour venir à Gelderhorst. Pour un sourd, sa deuxième, et même parfois sa première famille, c'est la communauté sourde ». Pour Léon Pirllet et Josette Rasquinet, il faut demander aux seniors ce qu'ils en pensent. Il est probable qu'ils acceptent cette délocalisation, à condition que l'institution qu'on leur propose en vaille la peine.

Maintenant que l'idée est dans les esprits, il reste à voir avec qui le faire, comment s'y prendre exactement, ... et se donner l'objectif de réussir.

Pour davantage d'informations sur Gelderhorst, contactez-les :
De Gelderhorst,
Willy Brandtlaan 40,
6716 RK Ede
Téléphone : 0318/69.81.00
Fax 1 0318/39.81.20
E-mail : info@gelderhorst.nl /
Site web :
<http://www.gelderhorst.nl/>



Quoi de neuf au Foyer des Sourds et Malentendants ?

Date historique pour le Foyer des Sourds et Malentendants ASBL !

Depuis le 1er janvier 2011, la structure du Foyer des Sourds et Malentendants ASBL (FSM), n'est plus telle qu'on l'a connue. En effet, la décision de scinder l'ASBL en deux ASBL distinctes a été prise et appliquée.

Auparavant, le FSM était constitué de trois sections :

1. **Le Centre Socio-Culturel et Sportif (CSCS)** où des activités socio-culturelles et/ou sportives sont proposées aux personnes sourdes et malentendantes.
2. **Le Centre d'Hébergement (CH)** qui permet aux personnes sourdes ayant des difficultés d'autonomie à cause de soit leur vieillesse, soit leur(s) handicap(s) associé(s), d'être logées et prises en charge.
3. **« Pas à Pas »**, un service d'accompagnement grâce auquel des personnes sourdes motivées peuvent apprendre à être autonomes tout en vivant dans des appartements individuels.

Désormais, le Centre d'Hébergement est devenu indépendant du FSM. Il devient une nouvelle ASBL tandis que le FSM continue sa route, mais cette fois seulement constitué

Le nouveau fonctionnement de « Pas à Pas »

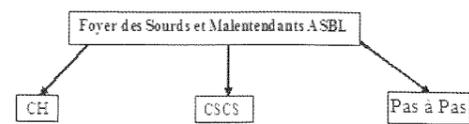
À partir du 1er mars 2011, « Pas à Pas » vit aussi des changements. Le projet est maintenu, mais sous une autre forme.

Étant subsidié par la Cocom, « Pas à Pas » doit répondre à des critères de fonctionnement précis, notamment la délocalisation du personnel d'accompagnement, c'est-à-dire que les logements doivent être séparés physiquement des centres et services agréés. Il doit également répondre au critère du bilinguisme de service. De plus si, par exemple, une personne souhaite recevoir de l'aide dans un service d'ac-

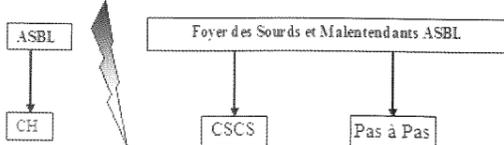
compagnement extérieur, elle n'en a pas le droit. Elle est dépendante du service de « Pas à Pas » et n'a pas d'autre choix. Ces critères sont une contrainte pour le FSM. C'est pourquoi ses administrateurs ont pris la décision de ne pas demander l'agrément de la Cocom pour l'année 2011, afin d'avoir davantage de libertés autant pour eux que pour les occupants des appartements.

de deux sections. Cette décision, prise lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2010, a plusieurs raisons. La première est que le Centre d'Hébergement et « Pas à Pas » sont subsidiés par la Commission Communautaire Commune (Cocom). Cette commission exige que le service proposé soit bilingue français-néerlandais. Elle reconnaît le Centre en tant qu'institution pour personnes handicapées. Or, ce bilinguisme est compliqué à mettre en place au sein du CSCS. Celui-ci n'obtenait que difficilement des subsides. Avec cette scission, le CSCS pourra obtenir plus facilement des subsides à la Commission Communautaire Française (Cocof) pour assurer son avenir, en étant francophone. Il sera aussi reconnu comme faisant partie du secteur socio-culturel. La deuxième raison est que le CH et le CSCS ont chacun des projets indépendants qu'ils souhaitent mettre en place et une gestion adéquate et rigoureuse de chaque entité demande une certaine autonomie.

Avant le 1^{er} janvier 2011 :



Après le 1^{er} janvier 2011 :



compagnement extérieur, elle n'en a pas le droit. Elle est dépendante du service de « Pas à Pas » et n'a pas d'autre choix. Ces critères sont une contrainte pour le FSM. C'est pourquoi ses administrateurs ont pris la décision de ne pas demander l'agrément de la Cocom pour l'année 2011, afin d'avoir davantage de libertés autant pour eux que pour les occupants des appartements.

Le projet est abrité dans un bâtiment qui appartient au FSM, et celui-ci est toujours proposé aux sourds et malentendants, mais ils seront orientés vers des services ex-



térieurs compétents pour un accompagnement spécifique éventuel.

Ce nouveau fonctionnement a été sans conséquence préjudiciable pour le personnel de « Pas à Pas » en fonction.

Le siège social du FSM change d'adresse.

Après avoir siégé rue de la Charrette depuis 1979, le siège social du FSM a déménagé. La nouvelle adresse est: Chaussée de Roodebeek 349 bte n°1, 1200 Woluwé-Saint-Lambert. Ce n'est pas du tout loin de l'ancien siège. Le nouveau numéro de téléphone et de fax est le : 02/305 00 87. Pour les activités et les réunions de comités du CSCS, rien ne change. Elles auront toujours lieu au n°15 rue de la Charrette, dans la grande salle du sous-sol.

Des questions ? Contactez-nous :

Foyer des Sourds et Malentendants ASBL :
Michel DESCORNET (Président de l'ASBL)
asbl.president@fsmtds.be

CSCS : cscs.info@fsmtds.be

Pas à pas : Charlotte MOGENET (Assistante sociale) :
pas.a.pas@fsmtds.be

Annonce : Pour l'instant, aucun appartement de « Pas à Pas » n'est libre. Cependant si cela venait à être le cas, l'information sera diffusée.

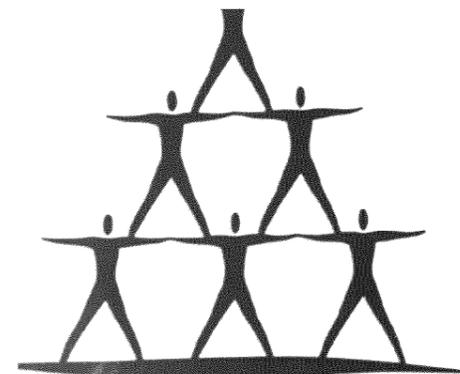
L'institut Alexandre HERLIN, situé à Berchem-Ste-Agathe, dispense un enseignement spécialisé pour enfants déficients auditifs (type 7).

Notre enseignement est organisé aux niveaux maternel, primaire et secondaire.

Diverses activités sont proposées pendant l'année scolaire afin de contribuer à l'épanouissement des élèves : nombreuses visites, classes de dépaysement et de découverte, activités sportives.

Une assurance couvrant les prothèses auditives est également offerte à tous les élèves via le protectorat de l'institut.

L'intégration de certains élèves dans l'enseignement ordinaire est réalisée grâce à un soutien pédagogique spécifique dispensé par les enseignants de l'institut.



L'institut propose aussi un internat mixte où règne une ambiance très familiale.

Les coordonnées

Institut Alexandre Herlin
Rue de Dilbeek 1
1082 Berchem-Ste-Agathe
Tel : 02/4655960
Fax 02/4650687
E-mail: alexandre_herlin@belgacom.net

Création d'une union entre étudiants sourds en Belgique francophone

Le Sercle est une union d'étudiants sourds qui s'est créée pendant l'année 2008-2009. Elle veut aujourd'hui se faire connaître du grand public. Vous êtes sourd, étudiant et bilingue français-LSFB ? Venez nous rejoindre !

De plus en plus de jeunes Sourds⁽¹⁾ font le choix d'entamer des études dans le supérieur bien qu'il n'existe actuellement aucune institution en Belgique francophone qui offre un enseignement supérieur en langue des signes. Dispersés dans le réseau du Supérieur, ces étudiants aiment se retrouver entre eux et former ensemble un cercle⁽²⁾ étudiantin signant. Nous, Marie, Delphine et Christophe, avons décidé, en 2008-2009, de créer une union d'étudiants sourds et de la baptiser « Le Sercle ». Notre objectif est de vivre ensemble des moments de la vie étudiantine en langue des signes, d'échanger entre nous sur notre expérience quotidienne de l'intégration en milieu entendant, mais aussi sur nos sentiments de la bi-culturalité et du bilinguisme français-LSFB. Une fois baptisés chez nous, les étudiants sourds deviennent des « sercléens ».

Notre expérience d'étudiant nous a convaincus que nous retrouver régulièrement entre étudiants sourds est pour nous le meilleur moyen de ressourcer notre énergie afin de poursuivre nos études. Nous devons en effet faire face à une série de difficultés supplémentaires par rapport à nos condisciples entendants. Celles-ci sont de plusieurs

ordres : remédier au problème de la prise de note, à la difficulté d'étudier les notes d'autrui et supporter le fait de vivre la situation du handicap en intégration. Le Sercle, parce qu'il est un cercle en langue des signes, offre aux Sourds les avantages et le bonheur de la vie étudiantine qui constitue un parcours étalé sur plusieurs années. Partager notre vécu entre Sourds nous aide à fréquenter les étudiants entendants de nos filières respectives. En effet, à partir du moment où l'on n'est plus seul, une certaine confiance en soi est vite retrouvée et cela engendre une plus grande ouverture vers l'autre, qu'il soit entendant ou sourd.

Le Sercle tente aussi d'attirer l'attention de tout étudiant sourd sur l'importance de combiner à sa formation en intégration, un parcours en milieu sourd. Pour nous, s'immerger en culture sourde et en langue signée permet à tout étudiant sourd de garder - ou de restaurer - un équilibre dans son identité vis-à-vis des efforts fournis pour s'intégrer en milieu entendant. Cela lui permet aussi d'approfondir ses connaissances en langues signées afin de trouver un équilibre entre, d'une part, des connaissances affinées en français grâce aux études et d'autre part, la

pratique de la langue des signes.

Aussi, Le Sercle encourage vivement tout étudiant sourd à partir à la découverte d'une communauté sourde autre que celle de son pays pour s'immerger dans sa langue signée et sa culture. Il existe des programmes tels que le Master en « Deafhood Studies » à Bristol, la formation de jeunes leaders sourds venant du monde entier appelée « Frontrunners » qui est organisée au Danemark, l'Université de Gallaudet à Washington et les formations diplômantes menant au métier d'enseignant de langue des signes française à Paris. Cependant, ils sont mal connus par les autorités politiques et par le Ministère de l'enseignement supérieur. Il est assez difficile de trouver les renseignements indispensables à une telle organisation et les soutiens financiers nécessaires pour participer à ces formations. C'est pourquoi, s'investir au sein de ce type d'immersion en langue signée implique à celui qui s'y engage de s'écarter de ce que l'on appelle « la ligne droite des études ». Le Sercle encourage chaque étudiant à réaliser à la fois ses études et un de ces projets de formation en langue des signes. Lors d'une activité organisée l'an dernier, des sercléens qui avaient accompli un séjour à l'étranger en milieu signant ont animé une soirée pour témoigner, informer et expliquer aux autres ce qu'ils avaient découvert de riche à l'étranger.

Les activités sercléennes sont de trois types. Premièrement, le rituel du baptême est prévu en début d'année scolaire. S'ensuivent plusieurs rendez-vous pour participer à des activités typiquement étudiantines comme la

Saint-Verhaeghen ou les 24 heures Vélo à Louvain-la-Neuve. Deuxièmement, des soirées-débats sur des thèmes qui préoccupent et/ou intéressent les étudiants sont régulièrement organisées ainsi que des soirées-rencontres conviviales entre sercléens. Cette année, une rencontre entre les sercléens et d'anciens étudiants sourds bilingues diplômés (avant l'existence du Sercle) est prévue. L'espoir est que cet événement crée un lien entre les différentes générations d'étudiants sourds bilingues LSFB-français. Troisièmement, des séances d'étude collective sont aménagées. Le but est de se retrouver pour « bloquer » dans une ambiance studieuse et stimulante. L'an dernier, un blocus collectif d'une semaine a été organisé en avril à la bibliothèque royale de Bruxelles et nous avons profité du temps de midi pour découvrir les sandwicheries du centre-ville et surtout pour signer entre nous.

Si tu es étudiant sourd signant et que tu as envie de rejoindre notre groupe à partir de la rentrée 2011, écris-nous à : lesercle@gmail.com. Nous t'attendons avec impatience !

Le nouveau comité du Sercle avec, de gauche à droite, Delphine le Maire (secrétaire), Timothy Rowies (vice-président), Christophe De Clerck (président), Ludivine Descamps (membre du comité) et Géraldine Ruffo (trésorière).



Pourquoi « Le Sercle », avec un S⁽³⁾ ?

Fidèle à son esprit de bilingue et de biculturel, le nom de cette association d'étudiants sourds a été créé à la fois en français et en langue des signes. Le signe [LE SERCLE] opère un mouvement qui réunit deux « demi-mondes » pour n'en former qu'un seul. Comme l'illustration ci-contre le montre, la configuration de départ est celle de deux demi-cercles configurés par la lettre manuelle du [C] qui sont placés diagonalement tout en opposant leur direction d'orientation.

Formellement, ce signe donne d'abord l'aspect d'un grand S qui fait référence à la majuscule indiquant l'appartenance du Sourd à une communauté linguistique et culturelle, ensuite celui d'un monde. Sémantiquement, les deux « demi-mondes » représentés évoquent la biculturalité des Sourds bilingues langue vocale - langue signée et de la difficulté à vivre au quotidien une semi-appartenance aussi bien dans le monde des Sourds que dans celui des Entendants. La réunion des deux « demi-mondes », qui représentent les deux identités du sercléen (de Sourd signeur et d'étudiant francophone) en un seul symbolise la logique de la complémentarité du yin-yang. Le cercle formé par le mou-

vement qui réunit ces moitiés est renforcé par sa complémentarité et sa complétude.



Pour poursuivre l'analyse linguistique sur sa création lexicale en français, « Le Sercle » est un jeu de mot graphique sur le concept de l'organisation étudiantine des cercles sans que la modification d'orthographe usuelle de la première lettre n'affecte phonétiquement le mot.

Formellement, le bilinguisme sourd est indiqué dans ce néologisme par la présence du S majuscule. Sémantiquement, « Le Sercle » connote l'idée du cercle étudiantin grâce à la ressemblance phonétique et graphique entre ces deux mots. Cette connotation a une valeur culturelle dans le sens où peu d'étudiants sourds participent aux activités de leur cercle, entre autre parce que cela empièterait sur leur temps de fréquentation de la communauté sourde, temps déjà fortement restreint par l'activité de l'étude.

Créé par Akim Hida, Sourd infographiste, le logo qui représente le grand S du néologisme français est graphiquement construit par deux mains et l'écriture « ercle » complète ce dessin.

LE COMITÉ FONDATEUR DE « LE SERCLE » : CHRISTOPHE DE CLERCK, MARIE ZEGERS DE BEYL ET DELPHINE LE MAIRE



(1) La majuscule fait référence à l'appartenance de l'individu sourd à une communauté linguistique et culturelle.

(2) Un cercle d'étudiants est une association (de fait ou ASBL) qui réunit plusieurs étudiants d'une école supérieure ou d'une université, d'une faculté ou même d'une filière. Il existe différentes sortes de cercles : folklorique, culturel, artistique, politique national et régional, etc.

(3) Cette partie présente et complète les analyses linguistiques sur le nom de notre association qui ont été décrites dans le mémoire linguistique Marie Z. pour son Master en Romanes (ULB, 2010).

Les jeunes sourds ont enfin un espace d'expression politique



Nous avons organisé notre tout premier forum politique pour les jeunes sourds belges francophones et le résultat fut celui que nous attendions : les jeunes sourds ont exprimé leurs souhaits et rêves pour une Belgique plus accessible pour eux.

D'OU VIENT L'IDÉE D'UN FORUM ?

L'idée de mettre en place ce forum est née de l'initiative d'un jeune sourd qui avait souhaité organiser une manifestation surprise à Bruxelles avec d'autres jeunes sourds afin de manifester leur mécontentement quant au manque d'accessibilité en Belgique. La FFSB-Jeunes, conscientisée par cette colère des jeunes sourds, a préparé le terrain et organisé un forum ce samedi 26 février

puisque un de nos objectifs est celui de défendre les intérêts sociaux, culturels et politiques des jeunes sourds et malentendants. Ce forum marque le début d'une nouvelle orientation prise par la FFSB-Jeunes : défendre les intérêts des jeunes sourds et être entendus par les politiques.

« TU ES JEUNE ET SOURD ?
EXPRIME-TOI ! »

Beaucoup de jeunes sourds étaient présents au forum où une introduction sur les actions des autres jeunes sourds dans le monde a été présentée. Ensuite les jeunes ont participé à quatre débats sur les thèmes de « l'emploi (et le chômage ainsi que la formation professionnelle) », « la culture et les loisirs », « l'enseignement » et « l'accessibilité en général ». En fin de débats, chaque groupe a présenté les obstacles les plus importants que les jeunes sourds rencontrent et a suggéré des solutions pratiques et réalisables. Les résumés des discussions en langue des signes de chaque groupe de travail ont été magnifiquement présentés et sont publiés sur notre page Facebook et notre blog. Nous vous invitons à les

regarder pour découvrir quelles sont les demandes des jeunes sourds en cette année 2011.

Les jeunes souhaitent que la société belge soit mieux sensibilisée sur la situation des sourds. Que tous sachent comment communiquer avec eux, quels sont leurs besoins, ce qu'est la culture des sourds, ... et ce dans l'emploi, l'enseignement et les services publics. Ils veulent que cette société soit plus accessible à la communication et à l'information grâce à un système d'interprétation à distance via les GSM mobiles ou les vidéophones pour toute conversation/réunion avec une personne entendante et un système d'interprétation en langue des signes, des informations diffusées dans les gares ou les services publics, entre autres.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Alexandre Azer-Nessim, secrétaire général du Conseil de la Jeunesse, pendant nos débats. Il a pris conscience de l'importance de la présence des jeunes sourds au sein des commissions du Conseil de la

Jeunesse afin de s'assurer que les politiques prennent en compte les intérêts des jeunes sourds lorsqu'ils s'apprentent à prendre une décision législative ou politique pour les jeunes. Le Conseil de la Jeunesse est l'organe d'avis officiel et de représentation des jeunes de Belgique francophone. Sa mission principale est de porter la parole des jeunes au niveau national et de défendre leurs intérêts. Nous, la FFSB-Jeunes, nous vous informerons par vidéo sur notre site et sur Facebook sur comment vous, les jeunes sourds, pouvez participer aux commissions et exprimer vos opinions sur les futures décisions politiques prises à notre rencontre. Il est important que les jeunes participent dans les commissions pour que notre « voix » de jeunes sourds soit « entendue » !

Enfin, la FFSB-Jeunes a créé un nouveau groupe de travail pour les jeunes sourds qui sont motivés pour se réunir pour discuter sur comment défendre les intérêts des jeunes sourds. Suite aux discussions entre les jeunes,

nous allons tenter de trouver une idée sous-jacente qui est commune à toutes nos demandes et qui deviendra alors le message de la FFSB-Jeunes pour l'année 2011. Avec ce message unique, nous pourrions unir nos demandes et être plus solides face aux politiques auprès desquels nous ferons alors pression pour être « entendus ». Si notre message unique n'est pas entendu, alors nous espérons avoir les moyens de procéder à des actions plus poussées, avec le soutien de la communauté des plus et moins jeunes sourds. Mais chaque chose en son temps... Pour le moment, nous sommes ouverts

à accueillir tout jeune sourd qui est motivé pour faire partie du groupe de travail. Vous êtes bienvenus !

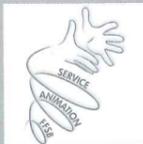
Enfin, la FFSB-Jeunes remercie tous les jeunes qui ont été présents aux débats enrichissants et s'appête à se lancer dans l'aventure politique avec ceux qui veulent changer la situation des jeunes sourds en Belgique durant l'année 2011.

Intéressé(e) ou désireux(se) de nous donner ton avis ou des conseils ? N'hésite pas à nous contacter à cette adresse email : ffsbjeunes@gmail.com.



C'est dans les locaux du CJSB qu'a eu lieu la rencontre entre Alexandre Azer-Nessim et les jeunes sourds.

Tu souhaites avoir plus d'informations sur le Conseil de la Jeunesse et ses commissions ou sur le nouveau groupe de travail de la FFSB-Jeunes ? Consulte notre blog <http://ffsbjeunes.blogspot.com> ou notre page Facebook.



UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE SERVICE ANIMATION

Sur cette page, le service Animation souhaite vous informer de ses activités passées et à venir.

L'éducation permanente : qu'est-ce que c'est ?

POURQUOI L'ÉDUCATION PERMANENTE ?

Le but de l'éducation permanente est de permettre aux gens de devenir autonomes, capables de participer à la vie publique, culturelle, sociale et économique. L'objectif est que les gens puissent comprendre la société, l'analyser, la critiquer, faire des propositions pour la changer.

C'est à la fois individuel (pour chaque personne) et collectif (pour les groupes).

Elle concerne principalement les adultes. En effet, on n'arrête pas d'apprendre quand on sort de l'école. Devenir citoyen, participer à la vie publique, créer des collectifs... il n'y a pas d'âge pour ça !

CONCRÈTEMENT...

La Communauté française donne un subside aux associations qui poursuivent les objectifs de l'éducation permanente, pour leur permettre d'organiser leurs activités.

Les objectifs et les règles à suivre sont expliquées dans un décret (c'est une loi, qui vient du Parlement de la Communauté française) et dans des arrêtés (ce sont des textes du Gouvernement de la Communauté française, qui disent comment appliquer le décret).

Il existe quatre axes dans le décret. Ce sont les grands thèmes de l'éducation permanente.

ET LES SOURDS, DANS TOUT ÇA ?

La FFSB, la FRASBF (Maison des Sourds de Bruxelles), l'ASMT (Association des Sourds et Malentendants du Tournais) et l'ASMC (Association des Sourds et Malentendants de Charleroi) sont en partenariat et sont reconnues ensemble dans l'axe 1 : Formation et participation

citoyenne.

Nous avons deux thématiques d'action : encourager la communication et participer aux initiatives citoyennes. Nous organisons des visites, des conférences, des ateliers. Le but de ces activités est de permettre aux sourds et aux entendants de se rencontrer et de se découvrir (information et sensibilisation à la surdité) et que les sourds puissent jouer un rôle actif dans la société et construire une identité sourde positive.



Quand nous faisons une activité d'éducation permanente, vous pouvez la reconnaître au logo de la Communauté française (le coq rouge).

QUELQUES PROJETS...

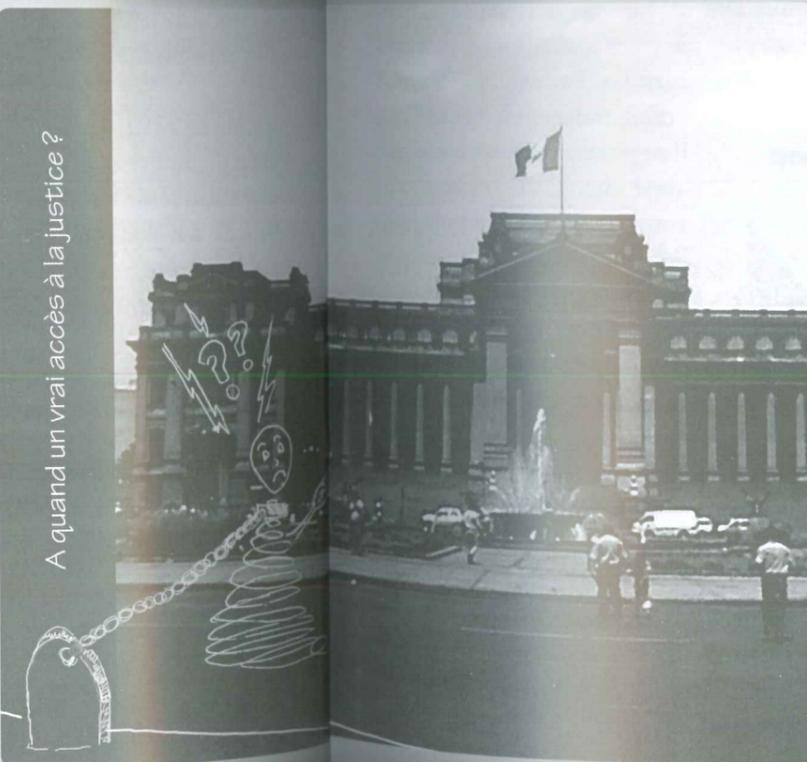
Les états généraux de la sensibilisation sont en route ! A l'heure d'écrire ces lignes, les premiers ateliers sont en préparation.

Les buts de ce projet sont :

- Que les sourds apprennent à sensibiliser dans leur vie de tous les jours (expliquer la surdité aux autres et demander des adaptations)
- Que les associations qui font de la sensibilisation puissent échanger leurs idées.

Le projet est expliqué en langue des signes sur le site

A quand un vrai accès à la justice ?



Evitez les pièges du commerce en ligne !

Avec tout ce qu'on peut trouver sur Internet aujourd'hui, vous avez sûrement déjà été tenté par des produits que vous ne trouvez pas dans les magasins près de chez vous. Vous pouvez passer commande, mais cela ne doit pas se faire à la légère. Voyons pourquoi.

Soyez d'abord sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter quelque chose a toute votre confiance, que le vendeur est sérieux et qu'il sera possible, en cas de problème, de contacter ce vendeur facilement. Comment ? Vérifiez que les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du vendeur sont bien disponibles sur le site. Où ?

Dans les « mentions légales » ou les « conditions générales de vente » ou bien dans des rubriques comme « qui sommes nous » ou « contact ». Si le vendeur est étranger mais fait du commerce en ligne, sachez que vous aurez plus facile de régler un souci avec un vendeur qui est proche de chez vous et qui produit des documents que vous pouvez lire et

internet de la FFSB. N'hésitez pas à me contacter pour participer ou organiser un atelier.

d'informer le personnel des prisons, le personnel de la justice et les associations d'aide aux détenus sur la surdité.

Il y aura également des activités de découverte de la justice et de la prison. Comment fonctionne un procès ? A quoi sert le juge, l'avocat ? Quelle est la différence entre le civil et le pénal ? Quels sont mes droits en tant que personne sourde ?

Si vous avez une expérience, un témoignage, si vous avez eu un problème avec la justice ou la prison, contactez Sarah Lange (animatrice@ffsb.be) ! Ca nous permettra de mieux connaître la situation et d'améliorer les choses.

Service citoyen et surdité : Vous le savez peut-être : 2011 est l'année du volontariat. Etre bénévole, s'engager dans une association, aider les autres, découvrir, changer le monde... pour nous, aucun doute, c'est aussi pour les sourds !

Prison, justice et surdité : Ce projet aura pour but de sensibiliser et Nous travaillons avec deux associa-

tions pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager plusieurs mois dans un projet. Nous voulons que les projets soient accessibles aux jeunes sourds (langue des signes, sensibilisation) et que les jeunes sourds et entendants puissent se rencontrer et travailler ensemble. Nous organiserons bientôt des séances d'information.

Le premier projet, Solidarité, commencera en octobre. L'idée est de permettre aux jeunes sourds de participer aux projets qu'ils font, de créer une équipe sourds/entendants. Leur site Internet: <http://www.solidarcite.be>

Des remarques ? Des questions ? Envie d'en savoir plus sur l'éducation permanente ou sur nos projets ? N'hésitez pas : education.permanente@ffsb.be



comprendre. Vérifiez aussi que le vendeur met bien à votre disposition ses conditions générales de vente (CGV). Vous devez pouvoir les lire avant l'achat et elles doivent être claires, accessibles et facilement imprimables. Elles doivent être présentes sur tout site un minimum sérieux. Prenez bien le temps de les lire entièrement car quand vous aurez acheté quelque chose, il sera considéré que vous les avez acceptées. Dans ces CGV, idéalement, sont mentionnés : les délais de livraison, parfois les frais de port, les mentions légales du vendeur, les conditions d'annulation et de retour, le tribunal compétent en cas de litige. Enfin, n'hésitez pas à faire une recherche sur Internet pour voir si le site est fort connu et pour lire les avis des internautes ayant déjà acheté via ce site. Vous verrez s'ils ont déjà eu des problèmes ou non avec le vendeur.

Ca y est, vous avez confiance dans le site. Vous pouvez sélectionner les produits qui vous intéressent. Attention, il est fortement déconseillé d'acheter des produits dont la vente est interdite dans votre pays ou est fortement limitée à l'importation. Sont donc déconseillés, armes, médicaments, tabac, alcool ainsi que lunettes et lentilles de contact, pour des raisons pratiques. Renseignez-vous sur les frais de port. Ils s'ajoutent à la commande totale, soit selon un montant forfaitaire, soit en fonction du poids total de votre commande. Certains sites les mentionnent dans les conditions générales de vente, d'autres ne les laissent appa-

raître que lorsque vous finalisez votre commande, avant que vous ne la validiez. Certains sites proposent des frais de port offerts à partir d'un montant minimum de commande. Par exemple, si vous commandez pour 70 euros ou 100 euros au minimum, vous n'avez pas à payer de frais de port. Cette option est souvent intéressante mais veillez à ce que les articles vendus ne soient pas plus cher que sur d'autres sites et ne vous faites pas avoir en com-



mandant pour beaucoup plus cher que ce que vous aviez prévu au départ sous prétexte d'économiser ou d'amortir les frais de port. Attention aussi aux taxes et droits de douane qui s'ajoutent à la facture si vous commandez hors de l'Europe. Il peut y avoir de mauvaises surprises de ce côté-là et ces montants sont rarement disponibles sur le site du vendeur. Vous ne les connaîtrez qu'à la réception du colis !

Lorsque vous passez votre commande, votre panier rempli, le site vous demandera d'entrer vos données personnelles, votre adresse postale, votre nom et prénom, votre numéro de téléphone etc... Il vous demandera aussi de choisir les modalités de livraison souhaitées s'il y a différentes options. Vérifiez bien que tous les produits qui sont dans votre panier lors du récapitulatif de la commande sont disponibles à l'envoi et sont bien ceux que vous souhaitez acheter. Parfois la description technique est différente de la photo ou de ce que vous croyez avoir enregistré. Par exemple si vous souhaitez une lampe de couleur bleue, il se pourrait que ce soit la verte qui ait été enregistrée... Certains sites ajoutent aussi des objets automatiquement à ceux que vous avez commandés. Par exemple si vous commandez un lecteur DVD, il se pourrait que le site glisse aussi des DVD vierges sur votre bon de commande, que vous auriez à payer en plus si vous n'y avez pas pris garde. Vous devez toujours avoir la possibilité de rectifier et de valider le contenu de votre commande.

Le paiement est sans doute pour vous l'étape la plus délicate. Sachez avant tout que sur presque tous les sites de vente en ligne, vous devrez avoir une carte de crédit en votre possession pour effectuer les achats. Certains proposent des formules de virement classique, par chèque ou autre mais c'est assez rare. Le site vous demandera d'entrer le numéro de votre carte bancaire, le nom à laquelle elle est enregis-

trée, sa date d'expiration et le code qui se trouve au verso, le « cryptogramme visuel ». N'entrez jamais votre code à quatre chiffres qui ne sert que pour faire des achats dans les magasins ou retirer de l'argent à un distributeur de billets. Ne fournissez pas non plus de copie intégrale de votre carte de crédit. Tout site qui vous réclame ces informations n'est pas digne de confiance. Enfin, lorsque vous entrez ces informations, vérifiez que vous vous trouvez bien sur une page sécurisée. Comment? Regardez l'adresse de la page Internet sur laquelle vous vous trouvez. Elle doit commencer par « https » et non « http » et un cadenas fermé doit apparaître en bas à gauche ou à droite de votre navigateur Internet. Sur certains sites, toutefois, on peut vous demander de fournir un code supplémentaire fourni par votre banque. Une fois que le paiement est fait et la commande validée, la loi autorise le vendeur à débiter immédiatement la somme de votre compte bancaire.

Ça y est, c'est commandé ! J'attends mon colis. Sous quel délai vais-je le recevoir ? Les conditions générales de vente indiquent généralement le délai sous lequel le colis arrivera et la confirmation de votre commande le mentionne peut-être. Si ce n'est pas le cas, le colis est sensé être envoyé immédiatement. Si vous ne recevez toujours rien 7 jours après la date où vous devriez le recevoir, vous pouvez annuler votre commande en envoyant une lettre recommandée au vendeur. Celui-ci devra vous rembourser l'intégralité de la commande, frais de port compris. Si vous souhaitez malgré tout attendre un peu, n'hésitez pas à contacter le vendeur pour savoir où est votre colis.

Il arrive toutefois que le vendeur se rende compte, une fois que vous avez passé la commande, qu'un produit souhaité n'est plus disponible. Dans ce cas, il devra vous rembourser dans les 30 jours. Attention, il peut aussi vous envoyer, à la place, un produit similaire, si c'est mentionné dans les conditions générales de vente. Si le produit similaire ne vous plaît pas, vous pourrez le retourner dans les 7 jours au marchand qui devra vous rembourser tous les frais de retour.

Une fois que vous avez reçu votre colis, que vous avez vérifié qu'il était bien en bon état, vous avez aussi 7 jours à dater du jour de la livraison pour demander le remboursement du produit s'il ne vous plaît pas. Vous devrez alors le renvoyer dans son emballage d'origine à vos frais. Cela n'est pas possible pour les CD, les DVD, les cassettes vidéos, les logiciels, les parfums, ... et tout autre produit dont l'emballage a été enlevé. Ce n'est pas possible non plus si vous avez commandé ou réservé un voyage, si le bien a été vendu par un particulier, si c'est un bien périssable ou un bien sur mesure.

Si vous renvoyez le colis, pour qu'il soit correctement traité par le vendeur, vous devez lui demander un numéro de retour que vous devrez indiquer sur le colis. Vous pourrez obtenir ce numé-

ro sans frais. Ces détails sont souvent spécifiés dans les conditions générales de vente.

Enfin, si vous avez des problèmes avec la commande, que ce soit sa préparation, son paiement ou son expédition, contactez le service clients. Vérifiez donc, avant de commander, qu'il est bien accessible à tous.

N'oubliez pas, fouillez bien le site avant d'acheter, à la recherche des conditions générales de vente ainsi que d'autres informations. N'hésitez pas non plus à faire une simulation d'achat, en vous arrêtant bien entendu à la divulgation de vos coordonnées bancaires. Vous avez maintenant toutes les informations de base pour effectuer des achats en ligne en toute sécurité. Bon shopping !



Bon à savoir, si jamais votre numéro de carte bancaire fait l'objet d'une utilisation frauduleuse sur Internet, vous pouvez obtenir le remboursement des sommes débitées en adressant une attestation écrite constatant le paiement à votre banque et ce dans les 70 jours suivant le débit.



Agenda des associations affiliées

Avril / Mai / Juin 2011

BRUXELLES

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)
Maison des Sourds
 Rue Saxe Cobourg 38 - 1210 Bruxelles
 Tél / Fax : 02 218 32 22
 Portes ouvertes tous les vendredis à partir de 19h00

Agenda non reçu.

Centre Socioculturel et Sportif du Foyer des Sourds et Malentendants A.S.B.L.

Local : Rue de la Charrette, 15 - 1200 Woluwe St Lambert
 Siège : Chaussée de Roodebeek, 346 Bte 1 - 1200 Woluwe St Lambert
 Tél ou Fax : 02/305.00.87
 E-mail : cscs.info@fsmtds.be

AVRIL 2011

Dimanche 3	15.00	Amis de Woluwe : Activités
Mardi 5	18.30	Cours de langue des signes, 23e leçon
Vendredi 8	20.00	C.S.C.S. : Activités
Samedi 16	19.00	W.S.S.B. : Futsal
Lundi 18	14.30	50+ : Goûter de Pâques
Mardi 26	18.30	Cours de langue des signes, 24e leçon

MAI 2011

Dimanche 1	15.00	Amis de Woluwe : Activités
Mardi 3	18.30	Cours de langue des signes, 25e leçon
Mardi 10	18.30	Cours de langue des signes, 26e leçon
Vendredi 13	20.00	C.S.C.S. : Activités
Dimanche 15		C.S.C.S. : Activités
Lundi 16	14.30	50+ : Goûter de Pâques
Mardi 17	18.30	Cours de langue des signes, 27e leçon
Mardi 24	18.30	Cours de langue des signes, 28e leçon
Mardi 31	18.30	Cours de langue des signes, 29e leçon

JUIN 2011

Dimanche 5	15.00	Amis de Woluwe : Activités
------------	-------	----------------------------

CHARLEROI

Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly
 Tél / Fax : 071 35 02 54
 E-mail : asmcharleroi@hotmail.com
 Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

MAI 2011

Samedi 15	14.00	Ouverture du local.
	16.30	Conférence/débat : « Comment protéger les animaux abandonnés et maltraités ».

JUIN 2011

Dimanche 19	14.00	Ouverture du local
	16.30	Activité jeux de société : « échecs, sudoku, jeux de dames, uno, manille, belotte... »

ACTIVITÉS SPORTIVES :

Le samedi 09 avril 2011 : Championnat de Belgique de Bowling simple organisé par BDC

Le samedi 23 avril 2011 : Festivités 20ème anniversaire ASSM Charleroi Tournoi Open International de Pétanque

Le samedi 30 avril 2011 : Championnat de Belgique de Pétanque (Doubles) Woluwé SSB

AVRIL 2011

Dimanche 17	14.00	Ouverture du local.
	16.30	Assemblée générale des membres de l'A.S.M.C.
Samedi 23	08.30	Festivité du 20ème anniversaire de l'A.S.S.M.C avec un tournoi international de pétanque open triplète (journée complète organisée avec tournoi, un buffet et la distribution des prix en soirée)
Samedi 30	06.00	Visite du parc de fleur à Keukenhof (en Hollande)

Le samedi 14 mai 2011 : Coupe de Belgique de pétanque organisée par KSVS Gent

Le samedi 28 mai 2011 : Championnat de Belgique de Pétanque (Triplettes Mixtes) BDC

Le jeudi 2 et le vendredi 3 juin 2011 : Festivités: 30ème anniversaire BDC: Tournoi Open de Bowling

saire BDC: Tournoi Open de Bowling

Le samedi 11 et le dimanche 12 juin 2011 : Festivités: 25ème anniversaire de KSVS Gent: Tournoi Open International de Pétanque

Le samedi 18 juin 2011 : Championnat de Belgique de Pétanque (tête à tête) organisé par BDC

LIÈGE

Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège
 Tél : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06
 E-mail : surcite@gmail.com

Mardi 19	20.30	Soirée spéciale 'A la découverte des 5 sens' par SUR'Cité
----------	-------	---

MAI 2011

Mardi 03	20.30	Caméra-Signe par SUR'Cité (sous réserve)
Samedi 07		Tournoi de poker et belotte + souper plats froids par Tchanchès Djônes
Dimanche 15	14.00	Rencontre des amis par 50+
Mardi 17	20.00	Conférence « CBS + FENASOMUC + histoire des Sourds de Woluwé » par Centre Robert Dresse
		Balade vélo par RUSSL
Samedi 28	18.30	Café-signé par CEFORSO, Surdimobil et SUR'Cité

Tous les mardis

18 à 24h	« SUR'Cité » est ouvert
18 à 22h	Le Centre Robert Dresse est ouvert (en dehors de ces heures prendre RDV)
14 à 18h	L'Ouvroir (l'aiguille silencieuse)

Tous les 3è samedis du mois

18h30	Messe traduite en langue des signes à l'Eglise St Remacle
-------	---

AVRIL 2011

Samedi 02		Karting à Eupen (après-midi) + souper (hot-dog et croques) avec jeux de société par Tchanchès Djônes.
Mardi 05	20.00	Conférence «Congrès de Milan: causes et conséquences. » par Bernard le Maire
Samedi 09		Fléchettes par RUSSL
Dimanche 17	14.00	Fête de Pâques par 50+

JUIN 2011

Samedi 04		Barbecue par Tchanchès Djônes
Mardi 14	20.30	Animation de Scrapbooking par SUR'Cité
Samedi 18	13.00	Jeux de Pétanque par 50+
Mardi 21	20.00	Conférence (sous réserve)

MONS

Société Royale Silencieuse Boraine-Mons

Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin
 Tél / Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

TOURNAI

Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Local : «Centre de Rencontre des Sourds» (CRS) - Rue Blandinoise 28 - 7500 Tournai
 Tél / Fax : 069 84 18 59
 E-mail : info@sourds-tournai.be

Lundi 4	14.00	Membres - Repas. Assemblée Générale de l'A.S.M.T. et élections d'un groupe « B » - Jeux de cartes « Manille ».
		Futsal M.F.A.T.
	20.15	La Sbeep - S.C.S.Tournais 2;
	21.15	O.F.C.D.T. - S.C.S.Tournais 1.
	18.30	Echanges communicatifs.
	17.00	Entraînements de Bowling Le Clovis.
	18.30	Conférence Surendettement au C.R.S.
	19.00	Echanges communicatifs. Bowling (Championnat de Belgique - Simple du B.D.C.)

AVRIL 2011

Samedi 2 ou dimanche 3		Futsal (Championnat de Belgique du BDC) organisé par B.D.C. à Tournai : S.C.S.Tournais - Woluwé S.S.B.; K.S.K.D. Brugge - S.C.S.Tournais .
Dimanche 3	11.30	Réunion mensuelle - Fête de Pâques pour les Petits et les

Lundi 11	19.00	Souper du S.C.S.T. au C.R.S. Futsal M.F.A.T. Skill	Jeudi 12 Samedi 14
	19.15	S.C.S.Tournois 2 – S.C.S.Tournois 1.	Mardi 17
Mercredi 13	18.30	Entraînements de Futsal	Mercredi 18
Vendredi 15	19.00	Réunion du C.J.S.M.Tournois au C.R.S.	Jeudi 19 Vendredi 20
Samedi 16		Futsal du B.D.C. (3ème ou 4ème place) à Woluwé.	Mercredi 25
Dimanche 17		Tennis de Table (Championnat Francophone Simple) organisé par R.L.S. Bruxelles.	Jeudi 26 Samedi 28
Mercredi 20	19.00	Entraînement de Badminton	
Samedi 23		Pétanque : Festivités du 20ème anniversaire de l'A.S.S.M. Charleroi.	JUIN 2011 Jeudi 2 ou vendredi 3
Lundi 25	20.15	Futsal M.F.A.T. Skill Les Gars'lactiques – S.C.S.Tournois 1;	Samedi 4
Mardi 26	21.15	Le Celtic – S.C.S.Tournois 2.	
Mercredi 27	18.30	Echanges communicatifs.	
Jeudi 28	18.30	Entraînements de Futsal.	Mardi 7
Samedi 30	19.00	Echanges communicatifs. Pétanque (Championnat National Doublettes), organisé par Woluwé S.S.B.	Mercredi 8 Samedi 11 et Dimanche 12

VERVIERS

Amicale Silencieuse de Verviers
Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy
Tél /Fax : 04 365 55 45
Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

MAI 2011
Dimanche 8 Réunion ordinaire

MARS 2011
Dimanche 5 10.00 Tournoi de Pétanque

AVRIL 2011
Dimanche 3 Fête de Pâques

NAMUR

Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants
Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur
Tél /Fax : 081 30 06 62
Salle «Chalet» : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

AVRIL 2011
Samedi 16 10.00 1er Tournoi amical de
pétanque à Hasselt

Dimanche 17 14.00 Oeufs de Pâques (membres)
Repas.

19.00	Echanges communicatifs. Pétanque (Coupe de Belgique), organisée par K.S.V.S. Gent.
18.30	Echanges communicatifs.
19.00	Entraînements de Badminton.
19.00	Echanges communicatifs.
19.00	Réunion du C.J.S.M.Tournois au C.R.S.
18.30	Entraînements de Futsal.
19.00	Distribution des attestations de la L.S. aux élèves. Pétanque (Championnat National Triplettes en Mixte de B.D.C.) à Couillet.
	Bowling Open (30ème anniversaire du B.D.C.).
11.30	Fête du barbecue – Jeux de cartes « Manille » ou entraînements de Pétanque.
17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».
18.30	Entraînements de Futsal.
	Pétanque : 25ème anniversaire de K.V.S.V. Gent. Foot à 7, organisé par K.V.S.V. Gent.
19.00	Entraînements de Badminton.
19.00	Réunion du C.J.S.M.Tournois au C.R.S.
	Pétanque (Championnat National Tête à Tête du B.D.C.) à Ganshoren.
18.30	Entraînement de Futsal
	Réunion générale et tirage des Coupes et Championnats du B.D.C. à Bruxelles.
18.30	Soirée thématique au C.R.S.

MAI 2011
Dimanche 1

Samedi 7

Samedi 21

Dimanche 22

Excursion : Visite Orval -
Biercée,...

10.00 2e Tournoi amical de
pétanque à Namur

10.00 3e Tournoi amical de
pétanque à Aachen

14.00 Réunion ordinaire. Repas.

JUIN 2011
Samedi 4 et
dimanche 5

Dimanche 5

Samedi 11

Dimanche 26

Europa Park (Escargot)

10.00 4e Tournoi amicale de
pétanque à Verviers

10.00 5e Tournoi amical de
pétanque à Liège 50+

14.00 Conférence Patcho «Life
Wave». Repas

Autres annonces

ARTS ET CULTURE

Dimanche 3 avril 14h : Hôpital
de la Rose à Lessines (visite gui-
dée avec traduction en langue
des signes suivie d'un débat et
d'un goûter sur place)

Samedi 7 mai 14h : Visite gui-
dée en langue des signes de
l'exposition internationale TOU-
TANKHAMON (organisée par
le BITC et accueillie au Palais 2
du Heysel)

Samedi 28 mai : Dans le cadre
prestigieux du Musée Charlier
et parmi des tableaux d'artistes
belges célèbres : exposé – dé-
bat de madame Sophie Deloyer,
jeune artiste-peintre belge
sourde sur l'Art de peindre, le
parcours et les réflexions inté-

rieures de l'artiste. Drink gratuit

Samedi 18 juin : excursion
d'une journée à Amiens (France,
Picardie). Visite complète en
langue des signes : cathédrale
– quartier St Leu – promenade
en bateau dans les hortillon-
nages – Cirque Jules Verne qui
vient d'être restauré – Maison
de Jules Verne accessible de-
puis 2005

ÉTÉ : programme accessible
dans l'agenda de la FFSB

Pour tout renseignement,
s'adresser à :
francineleblcq@gmail.com ou
en cas d'absence, à :
anne.clossen@sourdcom.be

SIGNES DE FOI

AVRIL 2011
Dimanche 10 à 9h30 : Messe
du 2ème dimanche. Eglise de
la Ste-Famille à Woluwe-Saint-
Lambert

Jeudi 21 à 20h15 : Célébra-
tion de la Cène à l'Eglise de la
Ste-Famille à Woluwe-Saint-
Lambert

Vendredi 22 à 20h15 : Passion
de Notre Seigneur Jésus-Christ.
Eglise St-Lambert à Woluwe-
Saint-Lambert

Dimanche 24 à 9h30 : Messe de
la Résurrection. Eglise de la Ste-
Famille

MAI 2011
Dimanche 8 à 9h30 : Messe du
2ème dimanche

JUIN 2011
Jeudi 2 à 9h30 : Fête de
l'Ascension. Eglise de la Ste-Fa-
mille à Woluwe-Saint-Lambert.

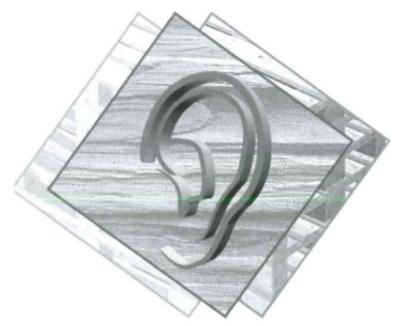
Dimanche 12 à 9h30 : Fête de
la Pentecôte et Messe du 2ème
dimanche. Eglise de la Ste-Fa-
mille à Woluwe-Saint-Lambert

Traduction gestuelle assurée.
Boucle magnétique pour les per-
sonnes appareillées ou implan-
tées

ATELIERS DU MONCEAU

Aide aux sourds et malentendants

Rue de l'Avenir 75
4460 Grâce-Hollogne
Tél. : 04/239.70.10
Fax : 04/239.70.14
GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)
E-mail : laure.fiasse@dumonceau.be
alain.klinkenberg@dumonceau.be

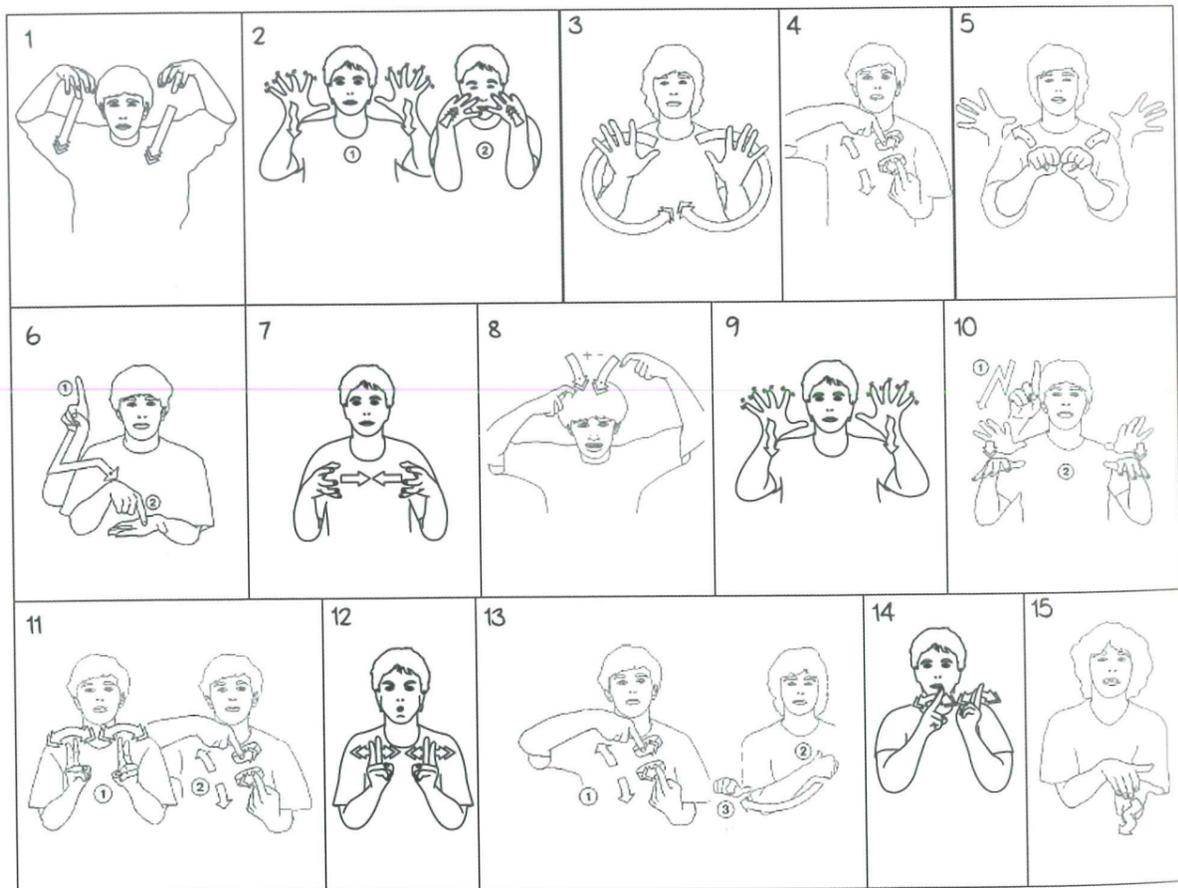
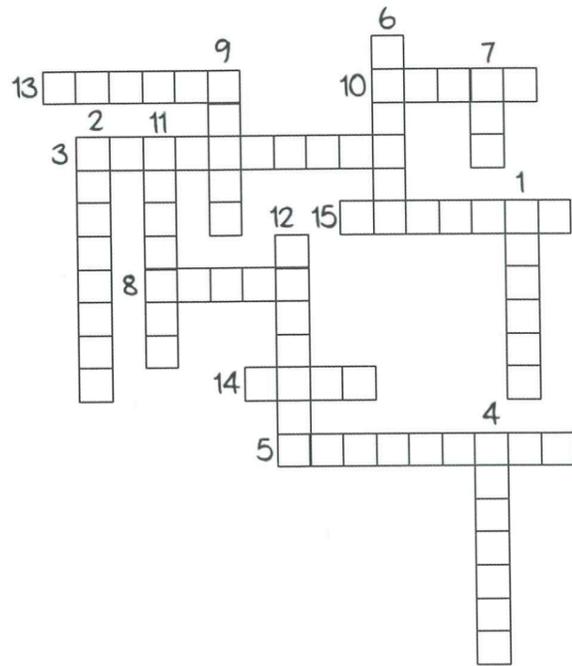


Réparation de palettes
Fabrication de châssis en bois
Fabrication de caisses et caissettes
Rabotage industriel

Petite menuiserie
Fabrication de pallox's
Mise en caisse
Placards

1er atelier européen bilingue langue des signes – français
Vous êtes sourd(e) ? ... Nous vous proposons du travail

Le climat



Carte Membre de la FFSB



2010
Malentendant ou Sourde



Nom : ADNET
Prénom : Thierry

N° FXXXXX

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

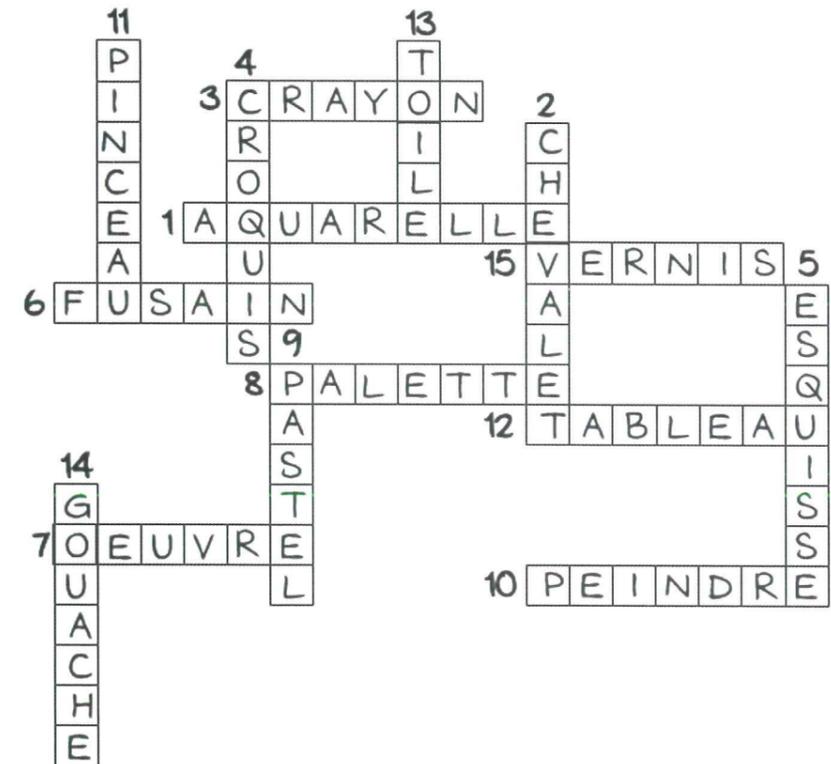
Avec la Carte Membre, vous soutenez la défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrage à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en langue des signes, de nouveaux moyens de communication...).

Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à M. Thierry Adnet
Fax : 02 644 68 44

E-mail : animateur@ffsb.be

Ou sur notre site : www.ffsb.be/?q=node/16

Solution aux mots croisés : «l'art» parus dans
le Sournal n°109

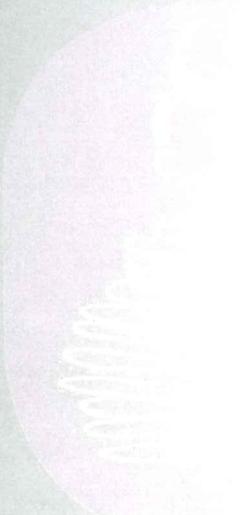


La FFSB veut changer son logo !

Artiste ? Graphiste amateur ou professionnel ?

Participez au concours jusqu'au 30 avril 2011 !

Allez voir quel prix est donné au vainqueur
dans le règlement du concours sur www.ffsb.be !



La FFSB organise son Assemblée générale
le samedi 14 mai 2011 à Liège !

Vous avez des compétences ? Vous voulez agir ?
Vous êtes disponible ?

N'hésitez pas à demander les conditions de dépôt des
candidatures pour un poste au sein du
Conseil d'Administration à coordination@ffsb.be.

Vous êtes une association et vous souhaitez parler de votre originalité ?

Vous avez une belle plume ? Vous aimeriez devenir rédacteur ?

Vous êtes un excellent correcteur ? Vous aimeriez faire partie du
Comité de Rédaction ?

N'hésitez pas à contacter sournal@ffsb.be !